

**Annonces.**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Vincent Guasco notaire à Bastia, le 15 mars 1845 enregistré ledit jour : la société formée entre M. Joseph Gregorj demeurant à Bastia et ses fils Jacques, Vincent et Louis, sous la raison Joseph Gregorj, par acte reçu par ledit M<sup>e</sup> Vincent Guasco, le 17 octobre 1837, enregistré, pour l'exploitation d'un fond de commerce de marchandises à Bastia, a été dissoute d'un commun accord à compter du 15 mars 1845.

Pour extrait conforme :  
LOUIS GREGORJ.

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Vincent Guasco, notaire à Bastia, le 15 mars 1845, enregistré ledit jour, une société a été formée pour vingt années à partir du dit jour, pour faire le commerce de marchandises et d'escompte, entre MM. Jacques, Vincent et Louis Gregorj, tous négociants demeurant à Bastia, sous la raison sociale de Gregorj frères.

Elle sera gérée en commun, et chacun des associés aura la signature sociale.

Le fond social a été fourni par les associés, suivant qu'il est dit audit acte.

Le siège de la société est fixé à Bastia, rue de la Marine.

Pour extrait conforme :  
LOUIS GREGORJ.

Cet extrait a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Bastia, en conformité de la loi.

**Librairie Fabiani.**

**ÉLÉMENTS DE PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE ET DE MÉTÉOROLOGIE**

Par M. POUILLET  
4<sup>e</sup> édition, 2 grands volumes in-8<sup>o</sup> Prix : 18 fr.

**LE GUIDE DES CURÉS**

DANS L'ADMINISTRATION TEMPORIELLE DES PAROISSES  
Par M. l'Abbé DIEULIN.

3<sup>e</sup> édition, 2 volumes in-8<sup>o</sup> Prix : 10 fr. 50 cent.

**LEÇONS DE GÉOMÉTRIE**

DE NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE

Par P. L. CIRODDE.  
3<sup>e</sup> édition, 1 volume in-8<sup>o</sup> Prix : 8 fr.

**TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE**

**GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE**

à deux et à trois dimensions, contenant toutes les théories générales de géométrie accessibles à l'analyse ordinaire.

Par M. AUGUSTE COSTE.  
Un volume in-8<sup>o</sup> Prix : 8 francs.

**COURS DE LITTÉRATURE**

D'APRÈS LE PROGRAMME POUR LE BACCALAURÉAT  
Par E. GRAUZZE.  
1 volume in-8<sup>o</sup> Prix : 4 fr. 50 cent.

**COURS DE PHILOSOPHIE**

DU MÊME AUTEUR  
1 volume in-8<sup>o</sup> Prix : 4 fr. 50 cent.

**HISTOIRE DES FRANÇAIS**

DEPUIS LES TEMPS DES GAULOIS JUSQU'EN 1830  
Par THÉOPHILE LAVALLÉE  
3<sup>e</sup> édition revue et corrigée, 4 vol. format anglais  
Prix : 14 fr.

**ÉLÉMENTS D'HISTOIRE GÉNÉRALE**

Par D. LEVI (ALVARÉS)  
21<sup>e</sup> édition, 1 volume in-18 Prix : 5 fr.

**HISTOIRE ROMAINE**

Par M. LE COMTE DE SÉGUR.  
7<sup>e</sup> édition, 2 volumes format anglais. Prix : 7 fr.

**SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES, TONIQUE ANTI-NERVEUX,**

de J. P. LAROZE pharmacien à Paris.  
Les expériences de M. le baron Leclère, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prouvent son efficacité dans l'absence d'appétit, mauvaise digestion, convalescences traînantes, langueur, déprimisme, constipation, débilitation organique, gastralgie, gastrite aiguë ou chronique, 3 fr. le flacon avec la notice sur son application. Dépôt chez M. Thumin pharmacien, rue de Rome, 46, à Marseille. (7276.)

**Le SIROP et la PÂTE de MOU DE VEAU**

au Lichen d'Islande de Paul Gage, à Paris, sont reconnus par tous les médecins comme les plus efficaces pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, enrôlements, coqueluches et surtout la phthisie pulmonaire. 2 fr. 50 c. le flacon, 1 fr. 50 c. la boîte. — Dépôt à Bastia chez M. Pomonti pharmacien. (7267.)

**PORT DE BASTIA.**

**ARRIVÉES**  
NAPLES 20 mars, balancelle St-Henri, Sicilien, de 49 tx, c. Mattareso, lest.  
ORAN 20 id. brick Bon Berger, Français, de 101 tx, c. Azibert, lest.  
LIVOURNE, 22 id. bat. à vap. Maréchal Sebastiani, Français, de 31 tx, c. Bertocci, passagers.  
LIVOURNE 23 id. mistick Assomption, Français, de 29 tx, c. Thiers, blé.  
LIVOURNE 23 id. mistick Assomption, Français, de 29 tx, c. Stretti, blé.  
LIVOURNE 23 id. mistick Pipi, Français, de 29 tx, c. Gnatella, diverses.

GÈNES 23 id. bouf V<sup>e</sup> des Carmes, Sarde, de 18 tx, c. Bausa, riz et pâtes.  
AJACCIO 23 id. bat. à vap. Letizia, Français, de 73 tx, c. Valzi, passagers et diverses.  
RIO 23 id. golette Napoléon, Toscan, de 79 tx, c. Muti, minéral.  
id. 23 id. chebec St-Joseph, Toscan, de 81 tx, c. Giannoni, minéral.  
id. 23 id. chebec Assomption, Toscan, de 82 tx, c. Giannelli, minéral.  
id. 23 id. golette Adélaïde, Toscan, de 60 tx, c. Cignoni, minéral.  
id. 23 id. golette Adélaïde, Toscan, de 60 tx, c. Giannoni, minéral.  
id. 23 id. chebec Marie-Antoinette, Toscan, de 110 tx, c. Claris, minéral.  
id. 23 id. léhut St-Roch, Toscan, de 44 tx, c. Soldani, minéral.  
id. 23 id. golette Cheval Marin, Toscan, de 57 tx, c. Soldani, minéral.  
id. 23 id. chebec Vierge des Carmes, Toscan, de 66 tx, c. Carletti, minéral.  
id. 23 id. chebec Ange-Raphaël, Toscan, de 46 tx, c. Carletti, minéral.  
CAP-CORSE 25 id. 8 gondoles chargés de vin et bois  
LIVOURNE, 26 id. bat. à vap. Maréchal Sebastiani, Français, de 31 tx, c. Bertocci, passagers.  
MARSEILLE 26 id. paquebot Ajaccio, Français, de 120 chev. c. Prudent, dépêches et passagers.  
MARSEILLE 26 id. tartane St-Jacques et St-André, Français, de 47 tx, c. Vassalier, lest.

**DÉPARTS.**

AJACCIO 19 mars, bat. à vap. Letizia, Français, de 73 tx, c. Valzi, diverses et passagers.  
LIVOURNE 20 id. mistick Assomption, Français, de 29 tx, c. Stretti, lest.  
MARSEILLE, 21 id. paquebot Bastia, de 120 ch. c. Sani, lest. de vaisseau, dépêches et passagers.  
LIVOURNE 23 id. bat. à vap. Maréchal Sebastiani, Français, de 31 tx, c. Bertocci, passagers.  
LIVOURNE 25 id. brick goël. St-Antoine, Français, de 48 tx, c. Mécolin, lest.  
LIVOURNE 25 id. brick-goël. la Corse, Français, de 49 tx, c. Rogliano, lest.  
NAPLES 25 id. balancelle St-Henry, Sicilien, de 49 tx, c. Mattareso, anguilles.  
A LA PLAGE 25 id. brick-goël. Assomption, Français, de 60 tx, c. Belgodere, lest.  
A LA PLAGE 25 id. golette St-Joseph, Français, de 38 tx, c. Gabrielli, lest.  
A LA PLAGE 25 id. chaise-marée Amélie, Français, de 56 tx, c. Bonelli, lest.  
LIVOURNE 25 id. brick-goël. Conception, Français, de 60 tx, c. Ersa, lest.  
MARSEILLE 25 id. bat. à vap. Letizia, Français, de 73 tx, c. Lota, diverses et passagers.  
RIO 25 id. léhut St-Roch, Toscan, de 44 tx, c. Soldani, lest.  
id. 25 id. chebec Vierge des Carmes, Toscan, de 66 tx, c. Carletti, lest.  
id. 25 id. chebec Ange-Raphaël, Toscan, de 46 tx, c. Carletti, lest.  
id. 25 id. goël. Cheval-Marin, Toscan, de 57 tx, c. Soldani, lest.  
id. 25 id. goël. Belle Catherine, Toscan, de 63 tx, c. Giannoni, lest.  
id. 25 id. goël. Adélaïde, Toscan, de 60 tx, c. Cignoni, lest.  
id. 25 id. golette Napoléon, Toscan, de 79 tx, c. Monti, lest.  
LIVOURNE 25 id. mistick Conception, Français, de 30 tx, c. Bonelli, lest.  
A LA PLAGE 25 id. brick-goël. Constance, Français, de 38 tx, c. Valzi, lest.  
RIO 26 id. chebec Assomption, Toscan, de 82 tx, c. Giannelli, lest.  
RIO 26 id. chebec St-Joseph, Toscan, de 81 tx, c. Giannoni, lest.  
LIVOURNE 26 id. mistick Assomption, Français, de 29 tx, c. Stretti, lest.  
A LA PLAGE 26 id. tartane St-Jacques et St-André, Français, de 47 tx, c. Vassalier, lest.

Le Grant, N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.



CE JOURNAL PARAIT TOUS LES JEUDIS.

On s'abonne à Bastia au bureau du Journal, rue des Jésuites.  
À Paris, à l'Office-Correspondance de Le-Jour et C<sup>o</sup>, Rue Notre-Dame des Victoires 40. (Place de la Bourse) entrée par la rue Bronquiart, où l'on reçoit les Annonces.

**L'Insulaire Français,**

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL,

Feuille d'Annonces Légales.

**PRIX**  
DE L'ABONNEMENT.  
Trois mois . . . . 4 fr.  
Six mois . . . . . 8 »  
Un an . . . . . 16 »  
Pour le Continent 20 f.  
Pour l'Étranger . . . 24 »  
**PRIX D'INSERTION.**  
Diverses . . . . . 60 c.  
Judiciaires . . . . . 35 »  
Les lettres et annonces doivent être adressées en France.

**Bastia.**

Les étrangers qui arrivent en Corse et qui bornent leur excursion à visiter Bastia et Ajaccio, par la route royale qui réunit ces deux villes, n'ont qu'une idée imparfaite de notre île et ils ont peine à comprendre la réputation de fertilité et de magnifique végétation dont elle jouit cependant à juste titre. Là en effet la nature est triste, le sol presque aride; partout des masses énormes de rochers percent le sol; des makis viennent seules interrompre, par leurs masses verdoyantes, la monotonie du spectacle. Sans doute la culture n'est pas absente et l'œil peut découvrir plus d'une trace de travaux utiles et productifs; mais, une fois engagé dans la gorge du Golo jusqu'à Corte, une fois qu'on monte la rampe qui va de cette ville jusqu'à la Foce et qu'on descend la Foce jusqu'à la plaine de Campo dell'oro, le spectacle le plus sombre se présente à la vue attristée. Sous le rapport pittoresque, rien de plus admirable sans doute que ces étroites vallées, que cette route qui serpente en mille détours sur le flanc des montagnes et que ces campagnes que le travail opiniâtre est parvenu à féconder; mais, en somme, le cœur se resserre et l'imagination, fatiguée par toutes ces sublimes horreurs, sent le besoin d'un spectacle nouveau pour se reposer et se consoler. La forêt de Vizzavona, avec ses arbres gigantesques qui s'élevaient sur les gradins de la montagne, donne déjà l'idée d'une puissante et irrésistible végétation qui perce le rocher et recèle des richesses immenses; mais il est nécessaire de diriger ses pas d'un autre côté pour se délasser complètement de cette fatigante uniformité de montagnes si nues d'ordinaire et pour retrouver cette Corse à la végétation si ériergique, au sol si fécond. Si l'on pénètre dans le Nebbio, dans la Casinca, si l'on s'avance dans la plaine orientale, on est déjà dédommagé largement des déceptions qu'on a pu éprouver. Là on rencontre en effet une nature pleine de vie qu'un travail intelligent commence à exploiter et qui est appelée à produire de si grands résultats.

Mais, c'est surtout la Balagne qui répond le plus complètement, par la variété de ses paysages charmants, de ses coups d'œil enchanteurs, par le spectacle d'une végétation variée, par ses champs entremêlés d'énormes oliviers, à l'idéal qu'on s'était formé de la Corse d'après la description qu'on a pu en lire. C'est bien là véritablement une nature féconde, infaisable qui a caché les pointes arides des rochers sous une masse éblouissante de verdure, que rafraichissent sans cesse des cours d'eau multipliés qui portent partout la vie et qui peuvent, mieux dirigés encore, décapler les ressources déjà si grandes de cette campagne si délicieuse. La population se

ressent elle-même du bien être matériel prodigué à pleines mains à cette belle portion de la Corse. Ses habitants sont plus paisibles, ses mœurs plus douces. La civilisation est là encore avec toutes ses bonnes qualités et l'on se trouve dans un milieu qui ne vous procure que de douces impressions. Les villages sont nombreux, peuplés, rapprochés les uns des autres. Une ville naissante, avec un port qui peut devenir excellent et que l'on s'occupe de compléter, est là au centre de cette province pour recevoir ses produits et livrer ceux du dehors dont elle a besoin. La Balagne a donc tout ce qu'il lui faut pour devenir une des parties les plus belles et les plus prospères de la Corse. Ce qui lui manque seulement ce sont des routes qui facilitent les communications et qui, en rapprochant tous ces centres épars de population, les mêle, les confonde et fasse circuler sur tous les points la vie et les avantages d'un commerce régulier, que les échanges des produits de l'agriculture et de l'industrie viendront multiplier et consolider.

Plusieurs routes sont déjà commencées et presque achevées et peu de routes seront plus belles, sous le point de vue de l'art et sous le point de vue pittoresque, que celle qui ira de Bastia à Calvi presque partout de niveau, n'offrant que des pentes insignifiantes, sauf la rude montée de San Colombano; parcourant la vallée de la Balagne à son centre et mettant en communication facile, à l'aide de quelques chemins vicinaux, tous les villages de cet admirable bassin. En parcourant cette grande artère de la vie de la Balagne, qui déjà est presque achevée, à l'exception de quelques lacunes insignifiantes, on jouit d'un coup d'œil qu'il serait difficile de décrire et l'on se croit dans un pays enchanté, surtout après avoir parcouru la partie de la route qui s'étend de Bastia à San Colombano. Le contraste ne saurait être ni plus brusque ni plus complet. De Poate-alla-Leccia surtout, la nature est triste; des plaines stériles, des montagnes arides; puis quand, après avoir laissé à droite Palasca, vous franchissez le contrefort de la montagne qui ouvre sur la partie la plus belle de la Balagne, vous apercevez tout-à-coup cette admirable vallée, adossée à des montagnes élevées et nues qui ne font que plus vivement ressortir la beauté et la richesse du paysage qui s'étend de leurs flancs à la mer; vous êtes comme émerveillé, comme ébloui à la vue du magnifique panorama qui se déroule sous vos yeux. Partout de la végétation: le rocher a disparu; ce sont des champs à l'infini parfaitement cultivés; des oliviers, dont la nuance forte fait plus vivement ressortir la fraîcheur de la verdure; des villages nombreux adossés à la montagne: le tout est cultivé ou peut l'être. Pas un pouce de terrain n'est perdu et une route facile, aisée, qui serpente ça et là, vous per-

met de contempler, de tous les côtés tour-à-tour, la belle nature qui s'étage sur les collines, s'étend dans la plaine jusqu'aux monticules qui du côté de l'ouest ferment l'horizon sur la mer en la laissant voir vaste et immense devant vous. Certes, il serait difficile d'imaginer et de trouver un paysage plus pur, plus étendu et plus varié. Ce n'est plus la Corse telle qu'on l'avait vue; c'est une de ces belles vallées de la Loire ou des Vosges, où la végétation est si ériergique, le travail de l'homme si actif et si intelligent et l'on a enfin trouvé la Corse véritable, la Corse féconde, productive, inépuisable.

Une autre route se construit également, c'est celle qui doit relier l'île-Rousse au Nebbio et à Bastia. Cette route se continue aussi, seulement la direction qu'on doit lui donner par le Nebbio n'est pas encore arrêtée. Nous nous sommes déjà expliqué bien des fois sur ce sujet et nous espérons, dans l'intérêt de St-Florent et des nombreux villages du Nebbio, qu'on s'arrêtera enfin au projet qui, en faisant passer cette route par le centre même de cette riche vallée, satisfiera à la fois tous les intérêts bien entendus.

La Balagne sera donc bientôt reliée à Bastia, à Corte, à Ajaccio; elle sera mise en rapports journaliers et commodes avec tous les points de l'île. Les habitants de la Balagne attendent avec impatience cet heureux moment qui sera pour ce pays une si féconde révolution, et qui activera singulièrement les progrès déjà accomplis. Dès aujourd'hui ces communications pourraient être établies si la montée de San Colombano était terminée. Malheureusement l'entrepreneur de cette partie de la route, — et c'est là un accident qui n'arrive que trop souvent en Corse, où les capitaux manquent aux entrepreneurs, — n'a pu continuer les travaux qu'il avait soumissionnés, et la route, achevée sur tous les autres points, devient ainsi inutile. Combien de temps cet état de choses durera-t-il? nous l'ignorons; mais les travaux à exécuter sur cette montée rapide seront longs et difficiles. Un grand nombre de travaux d'art, terrassements, ponceaux, murs de terrassements sont indispensables pour franchir la montée de San Colombano: cette difficulté et cette longueur des travaux devraient décider l'administration à transporter toutes ses ressources sur ce point qui coupe en deux cette belle route de la Balagne et qui s'oppose à ce que des communications puissent s'établir au moins jusqu'à Belgodere, placé à l'entrée de la Balagne, qui mettrait dès ce moment cette province en rapport direct avec Bastia. Il est vrai qu'on y travaille, mais faiblement, mais sans déployer cette activité qui devrait être décuplée, pour en finir promptement avec cet obstacle. C'est à peine si la lacune à achever est de trois kilomètres. Nous ne pouvons compren-

dre comment on ne se décide pas à faire plus d'effort pour en finir une bonne fois pour toutes. Le capital, dépensé jusqu'ici pour cette route, reste improductif et c'est là, en économie politique, une grande faute. Mais cette faute a encore d'autres conséquences c'est que les communes, appelées à jouir des bienfaits de cette magnifique route, ne font et ne peuvent faire aucun effort pour mettre la main à leurs chemins vicinaux qui manqueraient de débouchés; le stimulant tout puissant de la route royale qui, terminée, les exciterait à mettre la main à l'œuvre, leur manque et les améliorations s'arrêtent ainsi; le bien que le gouvernement voulait réaliser est compromis; les sacrifices accomplis restent improductifs. N'est-il pas fâcheux de condamner, alors qu'il reste si peu à faire, le pays à des ajournements si funestes!

Nous trouvons dans le Constitutionnel, du 23 mars, les renseignements suivants sur le projet de loi relatif aux ports du royaume, projet qui doit être présenté très prochainement à la chambre. On verra que le port de Bastia figure dans ces crédits pour la somme de 3 millions.

Voici comment s'exprime ce journal : « Les crédits généraux demandés pour les travaux des ports n'atteignent pas un chiffre aussi élevé, mais ne laissent pas néanmoins d'être très considérables : Pour le port de Dunkerque, 5 millions; pour celui de Boulogne, 1 million; Fécamp, 1 million 800,000; Port-en-Bessin, 900,000; Marans, 2 millions 500,000; Granville, 4 millions; Lorient, 1 million 200,000; Morlaix, 800,000; Île de Batz, 600,000; Port-Launay, 600,000; Saint-Nazaire, 5 millions; les Sables, 2 millions; Bandol, 800,000; pour l'Étang de Berre, dont le projet ne pourra pas être présenté actuellement, 11 millions; pour le port de Bastia, 3 millions. — Total 43 millions 200,000 francs, dont six millions seront attribués au budget de 1846. »

A M. le Rédacteur de l'Insulaire Français.

M. le Rédacteur.

Je viens d'adresser à M. le rédacteur du Courrier Français la lettre ci jointe. Vous m'obligerez infiniment en lui donnant place dans vos colonnes.

A M. le Rédacteur du Courrier Français.

M. le Rédacteur.

J'ai été, je l'avoue, on ne peut plus surpris de la facilité, de la bonté extrême avec lesquelles vous avez accueilli les contes qu'on vous a expédiés de ce pays. Le Progressif, dites vous dans votre N° du 21 mars dernier, est tombé parce que ce journal, par ses avis sages, a fait manquer les fêtes que les amis de M. le Maréchal Sebastiani s'étaient proposés de lui donner, lors de son dernier voyage en Corse. Veuillez me croire sur parole, Monsieur, moi qui, à ce sujet, ne puis avoir aucun intérêt à vous tromper. — Si le Maréchal, ainsi que vous l'assurez, n'a point été content des ovations populaires qu'il a reçues partout dans son pays natal et spécialement à Bastia sous les yeux même du Progressif, cela ne prouverait qu'une chose, savoir, qu'il n'aime point du tout ces sortes de démonstrations quelque brillantes et unanimes qu'elles puissent être.... mais ce n'est pas ce dont je dois m'occuper. Ce qu'il m'importe d'établir est de faire connaître au public, ce sont les faits qui ont motivé ma conduite à l'égard des propriétaires de ce journal. Les faits les voici en peu de mots :

Jamais, — je le prouverai en justice, — les propriétaires du Progressif n'ont exactement rempli les promesses qu'ils m'avaient faites et les obligations qu'ils avaient contractées. C'était à grands efforts que j'obtenais, par parcelles de 10, 8 et même 2 francs, mes émoluments mensuels, lorsque j'en tirais quelque chose. Le plus souvent je n'en obtenais rien. Ils m'avaient promis la moitié du produit des annonces; ils ne m'ont point donné le sou. — Bientôt pour se débarrasser de mes plaintes et sollicitations, un en est venu à me refuser l'entrée de l'imprimerie. Le gérant du journal, homme brutal et violent en fut constitué le gardien, le maître absolu. Il ne le quittait plus ni jour ni nuit; et un soir où je voulus m'y présenter pour voir ce qui s'y passait, à peine le seuil de la porte franchi; il m'accueillit à grands coups de bâton. Une lutte corps à corps s'en suivit, après laquelle cet homme ayant tiré son couteau, je fus obligé de me sauver.

Ces actes de violence vous étonneront sans doute, Monsieur. Eh bien! rien ne saurait être ni plus constant, ni plus prouvé. Une foule de témoins m'ont vu sortir dans la rue, le visage ensanglanté et criant : d l'assassin. Je me présentais immédiatement chez M. le commissaire de police qui fit visiter mes blessures par M. le docteur Furiani. Un commencement d'instruction eut lieu; mais je ne sais pas trop comment l'affaire fut étouffée.

Vous concevez ma position : responsable d'une imprimerie qu'on m'empêchait de surveiller, des contraventions devaient avoir lieu et elles eurent lieu en effet. Je fus poursuivi pour une de ces contraventions et fus condamné à une amende de 1000 fr. Cette amende, comme de raison, on devait la payer pour moi, on me l'avait promis, on devait même pompeusement annoncé dans le journal. Mais hélas! après 8 mois de délai obtenu, sans différents prétextes, du receveur des domaines, un beau jour je me trouvais sous prise de corps, et dus me cacher pour ne pas être saisi. Et Messieurs du Progressif, au lieu de solder l'amende, ainsi qu'ils me l'avaient maintes fois promis, finirent par déclarer à ma femme; qu'ils paieraient avec l'argent que leur correspondant de Paris leur annonçait devoir être fourni par un candidat de l'opposition, qu'ils nommèrent.

Convaincu que je venais d'être encore indignement joué, je me décidai, le 13 mars dernier, à déclarer à l'autorité compétente : que je n'entendais plus couvrir de mon brevet une imprimerie qui ne m'appartenait point et que j'avais depuis longtemps cessé de surveiller. — J'eus en même temps soin de faire notifier aux propriétaires et gérant du Progressif un acte dans lequel mes griefs étaient succinctement articulés.

Telle est l'histoire des faits. La réalité, comme vous vous voyez, Monsieur, est bien différente de toutes les fictions qu'on vous a débitées. Ces faits me donnent évidemment droit à une indemnité de la part de Messieurs du Progressif, droit que je me proposais de faire valoir par devant les tribunaux, aussitôt que, ainsi que mon défenseur me le fait espérer, j'aurais obtenu un sursis aux poursuites exercées contre moi par l'administration des domaines.

Dans le but de s'y soustraire, les propriétaires et gérant du Progressif, viennent me demander impudemment, les premiers, 10,000 fr. de dommages intérêts! — Sans doute pour les coups que j'ai reçus en échange de quelque principe de la réforme sociale par eux projetée!!

J'attends de votre impartialité la publication de cette lettre et vous prie, M. le rédacteur, de recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.

CÉSAR BATINI, Imprimeur breveté à Bastia.

Bastia, le 2 avril 1845.

La chambre des députés a terminé la séance du 26 mars par l'adoption de l'amendement de M. Darblay sur les graines o'égineuses.

Voici les tarifs fixés par cet amendement : De l'Inde française : Sésame, 4 fr. par 100 kil.; oïlette et colza, 2 fr.; lin et autres, 1 fr. Des colonies françaises de l'Amérique et de la côte

occidentale d'Afrique : Sésame, 7 fr.; oïlette et colza, 3 fr. 50; lin et autres, 3 fr.

Des pays situés sur la mer Blanche, la Baltique, la mer Noire ou la Méditerranée, au-delà des caps Razat et Matapan : Sésame, 10 fr.; oïlette et colza, 5 fr.; lin et autres, 4 fr.

D'ailleurs : Sésame, 12 fr. 50 c.; oïlette et colza, 7 fr. 50 c.; lin et autres, 6 fr. 50 c.

Par navires étrangers : Sésame, 14 fr.; oïlette et colza, 9 fr.; lin et autres, 8 fr.

Par terre, des pays limitrophes où il sera pris des mesures nécessaires pour en assurer l'origine : Sésame 12 fr. 50 c.; oïlette et colza, 7 fr. 50 c.; lin et autres, 6 fr. 50 c.

D'ailleurs : Sésame, 14 fr.; oïlette et colza, 9 fr.; lin et autres, 8 fr.

Nos lecteurs se rappellent que l'agriculture des départements du midi et du nord avait vivement réclamé une modification à cet égard dans nos lois de douane. Cette modification vient d'être consensie par les chambres et protégée ainsi l'agriculture du pays.

Par décision de M. le ministre des travaux publics en date du 20 mars 1845, M. Béguin, ingénieur ordinaire de première classe, attaché au service de ce département, a été appelé à remplir, par intérim, les fonctions d'ingénieur en chef en remplacement de M. Solean appelé à un autre poste.

— Le Courrier Français réduit son prix d'abonnement à 40 fr. par an pour Paris, 10 fr. par trimestre; 48 fr. par an pour les départements, 12 fr. par trimestre.

Une édition spéciale sera faite pour les départements et contiendra les nouvelles officielles du jour. Le Courrier Français continuera à publier les suppléments nécessaires par l'importance des débats parlementaires ou par l'étendue des séances judiciaires.

Les Amours de Paris, par M. Paul Féval, obtiennent un succès de vogue; les abonnés nouveaux recevront, sans frais, toute la première partie qui a déjà été publiée.

Les œuvres signées des noms les plus célèbres ou recommandées par l'intérêt le plus attachant, prendront place tour à tour dans le feuilleton.

Nouvelles Diverses.

Le Messager publie la dépêche télégraphique suivante :

Perpignan, le 22 mars 1845, à 9 heures du soir.

Le lieutenant-général Lamoricière à M. le ministre de la guerre.

Bivouac de Sidi-bel-Abbès, le 20.

La convention pour la délimitation des frontières entre l'Algérie et le Maroc a été signée avant-hier. Toutes les conditions stipulées par le général de la Rue ont été acceptées par le commissaire marocain. L'entrevue a eu lieu avec une grande solennité. La nombreuse escorte de Si-Hamida a montré les dispositions les plus amicales. Le bruit de cette heureuse solution produit déjà un bon effet dans le pays. Si-Hamida a annoncé que, par ordre de l'Empereur, il allait marcher sur l'Emir, et que son mouvement était combiné avec celui d'un corps de troupes arrivant par le Rif.

Alger, 20 mars.

Nous sommes encore sous l'impression pénible causée par l'explosion du 8 mars; les habitants des quartiers de la Casbah et Bab-el-Oued, demandent à grands cris le déménagement des poudres qui sont dans leur voisinage. Les poudres de mine qui étaient

dans la rue de la Girafe, au centre de la ville, ont été transportées ailleurs.

La grande affaire du moment, c'est l'expédition contre les Kabyles de Bougie. Si nous sommes bien renseignés, c'est le 15 avril que les troupes expéditionnaires doivent se rendre de tous les points sur cet endroit au nombre de 22,000 hommes et non de 15,000 comme on l'avait d'abord annoncé.

Il serait question, l'expédition terminée, de laisser bon nombre de nos soldats dans des forts détachés construits sur le sommet des montagnes; la surveillance serait, de cette manière, beaucoup plus facile.

Le maréchal Bugeaud et le duc de Montpensier, sont attendus vers la fin du mois.

Le colonel Yussuf prendra part à l'expédition et ira ensuite commander à Oran.

Le lieutenant-colonel Daumas, directeur des affaires Arabes, est nommé colonel dans l'un des nouveaux régiments de spahis.

L'organisation de deux nouveaux régiments de zouaves n'aura lieu que l'année prochaine.

La milice algérienne a repris tous les postes de la ville. [Nouveliste de Marseille.]

— Les commandements de tous les paquebots-poste doivent être renouvelés tous les trois ans. Cette décision ministérielle a déjà reçu un commencement d'exécution.

— Tous les petits bâtiments à voiles employés dans le 5<sup>e</sup> arrondissement maritime vont entrer en désarmement. Ainsi la Ligère, le Hoberach, l'Étoile et le Chamot, vont être remplacés par des navires à vapeur dans le service que ces bâtiments font sur nos côtes.

— Nous lisons dans le Courrier de Lyon :

« Samedi dernier, une chaise de poste traversait le long du faubourg de Vaise; le postillon s'arrêta à l'entrée de Lyon et un gendarme se présente à la portière de la voiture à l'effet de réclamer du voyageur l'exhibition du passeport. Celui-ci répond au gendarme : « Je suis le maréchal Bugeaud! mais je n'ai pas de passeports. » Au mot de maréchal, le gendarme porte poliment la main à son chapeau et répond : « Connais pas. — Comment, mon camarade, vous ne savez pas qu'il existe un gouverneur de l'Algérie du nom que je viens de vous dire? — Oui, je me rappelle, celui qui a battu les Marocains; c'est possible.... mais comme ma consigne porte que tout individu qui n'aura pas de passeport sera conduit immédiatement devant le maire, je vous prie de me suivre. »

« Deux dames, qui étaient dans la voiture et que cette aventure semblait amuser beaucoup, se mirent à sourire à l'injuction du gendarme, et peut-être cette circonstance ne fut-elle pas étrangère à l'infirmité du nouvel Altinirkoff. »

« Enfin le maréchal suivit le gendarme comme le plus simple des mortels, s'entretint avec lui de ses services militaires, et arrivés tous les deux devant le maire, inutile de dire que le duc d'Isly fut aussitôt rendu à la liberté. »

— On écrit de Madrid :

La chambre a passé au vote du projet de loi relatif aux biens du clergé.

126 voix contre 16 se sont prononcées en faveur du projet de loi tel qu'il avait été présenté par M. le ministre des finances.



— Les journaux italiens annoncent que l'hiver se prolonge dans ces contrées. Le Diario de Rome signale comme un fait remarquable, per memoria dei posteri, dit-il, que le thermomètre Réaumur soit descendu dans cette capitale à 6 degrés au-dessous du zéro. A Naples on s'étonne de l'avoir vu descendre à 2 degrés au-dessous de zéro. Dans la Calabre, les pluies torrentielles ont fait déborder les rivières qui ont inondé le pays.

— Une invention appliquée aux vers-à-soie, et qui mérite d'être mentionnée, c'est l'Appareil-Combis. Il consiste en un nouveau mode de claies circulaires assujéties à un poteau vertical, tournant horizontalement. Ce système, qui réunit plusieurs avantages, obtiendra le succès qu'il mérite. L'appareil est plus économique qu'aucun des anciens, il occupe moins d'espace et contient un plus grand nombre de vers. On peut distribuer les repas aux insectes sans changer l'échelle de place; on peut faire arriver les vers devant les feux sans peines aucune, et en imprimant seulement à l'axe un léger mouvement de rotation. Dans les fortes chaleurs, ce mouvement pourra devenir plus précipité; il rafraîchira l'air et s'opposera ainsi aux inconvenients des touffes concentrées.

— On écrit de Copenhague (Danemark), le 10 mars :

« Voici un fait dont les annales de la marine n'offrent que de rares exemples :

« Le brick danois la Rachel, commandé par le capitaine Olais Jean Riis, se rendant de Newcastle (Angleterre), avec une cargaison composée de charbon de terre et d'autres marchandises, à Copenhague, s'est trouvé, dans le Cattégat, enfermé par d'énormes glaçons qui l'empêchaient d'avancer et de reculer. Après que ce bâtiment fut resté vingt-quatre jours dans cette déplorable position, et que presque tous les vivres et même de l'eau douce qui étaient à son bord furent consommés, tous les hommes de l'équipage prirent, le 23 février, à l'unanimité, la résolution de quitter le navire et de chercher à gagner la terre. A cet effet, ils descendirent tous sur les glaçons, et emportèrent avec eux le peu de vivres qui restaient, une bousole et le plus petit bateau du brick. Ils se mirent en route, et tantôt en marchant sur les glaçons, tantôt en naviguant dans le bateau sur les espaces où l'eau était ouverte, ils parvinrent au bout de cinq jours, durant lesquels ils coururent les plus grands dangers et souffrirent les plus rudes privations, au port de Kallundborg, dans l'île de Seland.

« Le brick abandonné a été plus tard poussé par les vents et les courants à travers le Grand-Belt, dans la Baltique, où, le 3 de ce mois, il s'est trouvé en face du port de Radjoexing de l'île de Langeland (Danemark.) Des marins de cette ville qui le virent flotter démanté, et qui s'aperçurent qu'il n'y avait personne à son bord, se rendirent sur la glace à l'embouchure du port, où ils s'embarquèrent dans une chaloupe, avec laquelle ils atteignirent le brick, qu'ils ont réussi à ramener à la côte. On a déjà débarqué la cargaison de ce bâtiment, et aussitôt que le temps le permettra on procédera à la réparation de ses nombreuses et graves avaries.

Trois hommes de la Rachel, qui étaient arrivés malades à Kallundborg, sont morts à l'hôpital de cette ville.

— Le directeur de l'hôpital royal des aliénés de Crichton (Écosse), a imaginé pour distraire les malheureux confiés à ses soins de publier un journal dont tous les travaux sont exécutés par eux sous sa direction. Ainsi, rédacteurs, compositeurs, prote, etc., en un mot, tout l'immense personnel nécessaire pour publier un journal, quelque minime que soit son format, a subi les tristes épreuves de la plus grave des infirmités humaines, la folie.

Le premier numéro de cette feuille hebdomadaire a paru sous le titre de : la Nouvelle Lune.

En le lisant on a peine à croire à son origine.

— On écrit de Saint-Petersbourg :

« Dans le mois de décembre dernier, la direction du Musée impérial d'histoire naturelle de Saint-Petersbourg qui possède déjà, comme on le sait, une riche et curieuse collection de crânes d'hommes de divers points du globe, a fait disposer dans cet établissement une salle spécialement destinée à recevoir les crânes de toutes les différentes races d'hommes qui ont habité et qui habitent encore le vaste empire de la Russie.

« Cette nouvelle salle vient d'être ouverte au public; elle contient déjà cent vingt-deux crânes différents, parmi lesquels il y en a cinq qui ont été trouvés dans le mois dernier, aux environs de Novogorod, à une profondeur très considérable au-dessous de la surface du sol, et qui, par leur conformation, ne ressemblent ni à ceux des habitants actuels ni à ceux des hommes de la race finnoise et de la race germanique, qui, dans les temps historiques, ont habité, conjointement avec la population slave, le centre de la Russie d'Europe. Nos naturalistes pensent que ces crânes ont appartenu à une race d'homme asiatique qui s'était éteinte dans la Russie européenne, et qui ensuite s'est éteinte, de même que l'on voit s'éteindre actuellement en Sibérie la population autrefois si nombreuse des Kargasses, d'origine mongole, dont il reste à peine mille individus chétifs, qui, selon toutes les apparences, ne tarderont pas eux aussi à disparaître. »

Annonces.

Le public est prévenu que le 8 avril courant à 2 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de l'Intérieur Bartoli, sur la place du Marché Neuf, à la vente d'un exemplaire de la Bibliothèque des Classiques latins reliés, de M. Panckouke, ainsi que d'une paire de pistolets d'arçon.

Le tout devra être payé comptant.



Le bateau à vapeur la Letisia, partira de Bastia pour Marseille le 6 courant à 9 heures du matin, et de Marseille pour Bastia, le 13 dito à la même heure.

Un bateau à vapeur de la Compagnie Valery frères partira de Bastia pour Ajaccio le 12 courant à 7 heures du soir touchant à l'Île-Rousse et Calvi, et il arrivera à Ajaccio le 13 dans la matinée.

Il repartira pour Bastia le 14 dito à la même heure relâchant de même à Calvi et l'Île-Rousse.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

L'adjudication de la fourniture du vin qui a été annoncée dans le N° 12 pour le 21 avril prochain aura lieu le 28 du même mois.

EAUX MINÉRALES DE PUZZICHELLO.

L'établissement de Puzichello sera ouvert cette année, comme les précédentes, depuis le premier mai jusqu'au trente juin.

L'utilité incontestable de ces eaux et les guérisons presque miraculeuses qu'elles ont produites, y avaient attiré ces deux dernières années, de la Corse et du Continent français, un nombre si considérable de personnes, que le propriétaire ne put pas même en loger la moitié dans la petite mais fort agréable maison si heureusement située sur la colline qui domine les Eaux.

Monsieur Filippini a donc senti la nécessité d'élargir sa maison de deux étages et le premier mai, quarante cinq chambres pourvus de tout le mobilier nécessaire, le linge de lit excepté, seront mises à la disposition des baigneurs. Les chambres sont louées du premier au quinze et du seize au trente de chaque mois. On trouvera à Puzichello plusieurs restaurants à des prix modérés et selon la manière dont on voudra être traité. Les nombreuses demandes pour les chambres augmentant chaque jour, on prie tous ceux qui désirent en retenir de les arrêter le plus tôt possible, et d'avoir soin d'indiquer le jour de leur arrivée.

S'adresser franco à M. Battaglini (Jean-Paul) homme d'affaires à Corte.

N. B. M. le Docteur Marsili, inspecteur de cet établissement, sera présent pendant toute la durée de la saison des bains pour en diriger l'emploi, selon le besoin et le tempérament du malade.

En vente à la Librairie FABIANI.

L'ÉGLISE DU VERRE D'EAU

LES MYSTÈRES DU PENSIONNAT,

DRAME ET COMÉDIE

M. F. DE FAGES.

Format in 12° — Prix 1 franc.

Librairie Fabiani.

TRAITÉ DU GOUVERNEMENT DES PARISSIS, par G. L. J. Carré, 1 vol. in-8° 6 fr. 50 c.

TRAITÉ DE LA COMPÉTENCE DES JUGES DE PAIX par M. Curasson, 2 vol. in-8° 18 fr.

— Le même relié, 24 fr.

TRAITÉ GÉNÉRAL DE DROIT ADMINISTRATIF appliqué, ou exposé de la doctrine et de la Jurisprudence, par M. G. Dufour, 4 volumes in-8° 32 fr.

NOUVEAU GUIDE EN AFFAIRES, ou le Formaliste sans l'homme de loi, par Léopold, 10<sup>e</sup> édition, 1 vol. in-12 4 fr. 50 c.

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL ET COMPLET DE PROCÉDURE, par M. Chauveau Adolphe, 1 volume in-8° relié 16 fr.

LES CODES DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE, par Napoléon Bacqua, 3<sup>e</sup> édition, gros volume in-18 (1845) relié 6 fr. 50 c.

LE DIMANCHE DES ENFANTS, Journal des récréations, paraissant le premier dimanche de chaque mois, chaque numéro est accompagné d'une jolie gravure. Prix de l'abonnement pour une année 6 fr.

TRAITÉ DU DROIT CRIMINEL, par Rauter, 2 vol. in-8° 16 fr.

NOUVELLE ÉDITION

(Parfait anglais.)

DES OEUVRES DE J. N. BOULLY

DESTINÉES À LA JEUNESSE.

CONTES À MA FILLE, 1 vol.

CONSEILS À MA FILLE, 1 vol.

LES ENCOURAGEMENTS DE LA JEUNESSE, 1 vol.

CONTES OFFERTS AUX ENFANTS DE FRANCE et les JEUNES ÉLÈVES réunis, 1 vol.

CONTES POPULAIRES, 1 vol.

GAUSERIES et NOUVELLES GAUSERIES réunies, 1 vol.

CONTES À MES PETITES AMIES, 1 vol.

Chaque volume est orné de quatre vignettes et forme un ouvrage complet.

Prix de chaque volume, 3 fr. 50 c.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES

RIO, 27 mars, trincadour Ste Catherine, toscan, de 31 tx, c. Regini, minéral.

RIO, 28 id. brick Général Sebastiani, français, de 119 tx, c. Valzi, minéral.

LIVOURNE, 29 id. bat. à vap. Maréchal Sebastiani, français, de 31 tx, c. Bertocci, passagers.

RIO, 29 id. balancelle Ste Philomène, toscan, de 33 tx, c. Cervelli, minéral.

CIVITAVECCHIA, 29 id. bk-goëlette Assomption, français, de 69 tx, c. Oliva, porzellane.

TOULON, 30 id. tartane Marie-Josephine, français, de 60 tx, Étienne, poudres.

TOULON, 30 id. tartane Pierre-Baptistin, français, de 62 tx, c. Fournier, en lest.

MARSEILLE, 31 id. bat. à vap. Letizia, français, de 73 tx, c. Lota, divers et passagers.

TOULON 1<sup>er</sup> avril, tartane Médocain, français, de 45 tx, c. Bonnard, en lest.

LIVOURNE, 1<sup>er</sup> id. mistick Assomption, français, de 29 tx, c. Sirelli, divers.

LIVOURNE, 1<sup>er</sup> id. bk-goëlette Conception, français, de 60 tx, c. Erza, divers.

DE LA PLAGE, 1<sup>er</sup> id. bk-goëlette Constance, français, de 38 tx, c. Gabrielli, vin.

DE LA PLAGE, 2<sup>id</sup>. chaise-marée Amélie, français, de 56 tx, c. Bonelli, charbon.

PROPRIANO, 2<sup>id</sup>. mistick St Vincent Ferreri, français, de 30 tx, c. Battistini, divers.

DE LA PLAGE, 2<sup>id</sup>. tartane St Jacques et St André, français, de 47 tx, c. Vassalin, charbon.

LIVOURNE, 2<sup>id</sup>. bk-goëlette St-Antoine, français, de 48 tx, c. Mécolin, divers.

DÉPARTS.

LIVOURNE, 27 mars, bat. à vap. Maréchal Sebastiani, français, de 31 tx, c. Bertocci, passagers.

A LA PLAGE, 27 id. brick Migliacciario, français, de 125 tx, c. Guaitella, en lest.

LIVOURNE, 27 id. brick-goëlette Assomption, français, de 60 tx, c. Gentile, en lest.

MARSEILLE, 28 id. paquebot Ajaccio, de 120 chev. c. Prudent, lieutenant de vais. déposé, et passag.

RIO, 28 id. chebeck Marie-Antoinette, toscan, de 110 tx, c. Claris, en lest.

RIO, 30 id. trincadour Ste Catherine, toscan, de 31 tx, c. Regini, en lest.

MARSEILLE, 31 id. brick-goëlette Solenzara, français, de 79 tx, c. Moniglia, fonte et divers.

LIVOURNE, 1<sup>er</sup> avril, bat. à vap. Maréchal Sebastiani, français, de 31 tx, c. Bertocci, passagers.

Le Gérant, N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

LE COURRIER FRANÇAIS

26, Rue du Bouloi.

RÉDUCTION DU PRIX DE L'ABONNEMENT.

Les personnes qui s'abonneront d'ici au 1<sup>er</sup> avril 1845, recevront sans aucun frais tout ce qui aura été publié des

AMOURS DE PARIS

PAR M. PAUL FÉVAL, auteur des MYSTÈRES DE LONDRES.

PARIS, un an : 40 F. PAR TRIMESTRE 10 f.

DÉPARTEMENTS, un an : 48 F. PAR TRIMESTRE : 12 f.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES JEUDIS.

On s'abonne à Bastia au Bureau du Journal, rue des Jémites.

A Paris, à l'Office-Correspondance de L. JOLIVET et Co, Rue Notre-Dame des Victoires 86, (Place de la Bourse) entrée par la rue Bronzini, on reçoit les Annonces.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL,

Feuille d'Annonces Légales.

PRIX

DE L'ABONNEMENT. Trois mois . . . . 4 fr. Six mois . . . . 8 fr. Un an . . . . 16 fr. Pour le Continent 20 f. Pour l'Étranger . 24 fr. PRIX D'INSERTION. Diverses . . . . 40 c. Judiciaires . . . 35 c. Les lettres et annonces doivent être adressées franco.

Bastia.

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI DEMANDANT UN CRÉDIT DE TROIS MILLIONS POUR LE PORT DE BASTIA.

Nous ne nous étions pas trompés dans nos espérances relativement au port de Bastia. M. le ministre des travaux publics vient de présenter aux Chambres le projet de loi relatif au port de Bastia, dont nous avions parié à diverses reprises. Nous en témoignons toute notre profonde gratitude au gouvernement de Juillet, qui, par ce nouveau bienfait, a prouvé, une fois encore, quel vif intérêt il porte à la prospérité de la Corse. M. le maire de Bastia a fait publier, lundi dernier, l'avis suivant :

« Le maire de la ville de Bastia s'empresse de donner connaissance à ses concitoyens d'une dépêche que M. le sous-préfet a reçue, par le courrier de ce jour, de M. le préfet du département. Cette dépêche est ainsi conçue :

« Monsieur le sous-préfet,

« M. le ministre des travaux publics vient de m'informe, par une dépêche du 24 mars dernier, qu'il comptait présenter à la chambre des députés un projet de loi portant allocation de crédits pour l'amélioration de divers ports.

« Le port de Bastia est compris dans ce projet pour une somme de trois millions. La présentation en a déjà eu lieu.

« Je m'empresse de vous en faire part; veuillez aussi en donner connaissance à M. le maire de Bastia. »

L'association des portefaix de Bastia, formée dans un double but, de régler d'abord tout ce qui concerne leur profession et de venir au secours de ceux de ses membres qui tombent malades et de veiller à ce que les dévotiers honneurs funèbres leur soient rendus avec décence, vient de se constituer par un nouveau règlement qui rappelle les anciens et d'établir, à la suite de ce règlement un tarif qui fixe le prix des transports des différents objets soit du port aux magasins, soit des magasins au port. Ces règles fixes auront pour but de faciliter les opérations du commerce et nous ne saurions qu'approuver une semblable résolution qui facilite, dans l'intérêt des commerçants et des portefaix, les rapports qui peuvent exister entre eux.

Les prix établis se font remarquer par leur modération et ils doivent satisfaire le commerce. La ville a été distribuée en quatre régions, selon la distance de la course à faire et le prix des transports est fixé, pour ces quatre régions et pour un objet d'un poids

qui ne dépassera pas 75 kil. à 15, 20, 25 et 35 centimes. Le prix du transport pour le sel, le fer, le riz, les farines, le tabac, le vin, l'huile et les grains est également établi d'après un tarif fixe, qui coupera court ainsi à toutes espèces de contestations.

Chaque portefaix devra porter une médaille qui indiquera qu'il appartient à l'association.

Ces règlements ont été approuvés par M. le Maire de la ville et par M. le Président de la Chambre de Commerce de Bastia.

Quant à la pensée pleine de charité et de dévouement qui consacre une partie des recettes de l'association à venir au secours des associés pendant leur maladie, nous ne saurions trop approuver une institution de ce genre, qui existe dans beaucoup de villes de continent pour d'autres corps de métiers et qui resserre ainsi, par les liens de la bienfaisance et des secours mutuels, les membres de ces corporations. Cette excellente solidarité ne peut que tourner au profit de tout le monde et elle mérite toute l'approbation de la presse.

La loterie annuelle au profit des pauvres de cette ville aura lieu le 1<sup>er</sup> mai prochain, à une heure après midi, dans l'ancien logement de M. le lieutenant général, maison de l'Intendance.

On distribue des billets chez M. le Curé de la paroisse St-Jean. Le prix est un franc.

Les dames qui voudront bien concourir à cette œuvre charitable sont priées de faire remettre leurs lots, quelques jours d'avance, au presbytère de la paroisse précitée.

Sa Majesté la Reine et les Princesses de la famille royale, les duchesses d'Orléans et de Nemours ainsi que M<sup>me</sup> Adélaïde, ont daigné envoyer plusieurs objets.

La loi des douanes, votée dernièrement par la Chambre des députés, contient les dispositions suivantes spéciales à la Corse :

Art. 5. Les pâtes d'Italie paieront à l'importation en Corse 15 fr. les 100 kilog. Le minéral de fer paiera le même droit qu'en France.

La seconde écorce de chêne liège, brute ou non moulue, cessera de pouvoir être exportée de l'île de Corse à destination de l'étranger. Les expéditions, dirigées de ladite île sur les ports de l'Algérie soumis à la domination française, continueront d'être permises sous le paiement du droit fixé par la loi du 2 juillet 1838.

Le 8<sup>e</sup> de ligne, en garnison en Corse, a reçu, par le dernier courrier, l'avis qu'il allait être remplacé dans un mois. Il doit aller tenir garnison à Perpignan. Il sera remplacé en Corse par le 10<sup>e</sup> de ligne, en garnison dans la même ville.

Résultat des condamnations prononcées pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1845, par la Cour d'Assises de Bastia.

Derosches, Claude, demeurant à Bastia, vol; 2 ans d'emprisonnement.

Muraccioli, Martin, demeurant à San Nicolao, meurtre; 5 ans d'emprisonnement et 5 ans de surveillance.

Moretti, Peppero, demeurant à Maira, meurtre; 10 ans de réclusion sans exposition.

Canioi, Jacques-Ambroise, demeurant à Spoloncato, meurtre; 6 mois d'emprisonnement.

Ulisse, François-Télémaque, demeurant à Appriciani, tentative d'assassinat; 6 mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

Orlandini, Dominique, demeurant à Macinaggio, meurtre; 2 ans d'emprisonnement.

Giudicelli, Simon, demeurant à Canari, recelé d'objets volés; acquitté.

Orabona, Joseph-Antoine, demeurant à Novella, meurtre; acquitté.

Acquaviva, Angeletto, demeurant à Lozzi, blessures graves, 6 mois d'emprisonnement.

Pellicciani, Antoine, et Tusoli, Charles, de Sarrola-Bocognano, tentative de meurtre; acquittés.

Pancrazi, Côme, de Monte, tentative de meurtre; 2 ans d'emprisonnement.

Dacchille, Étienne, demeurant à Bastia, meurtre; 8 ans de travaux forcés, avec exposition.

Corizzi Stefanopoli, Antoine, de Cargèse, faux témoignage en matière criminelle; 5 ans d'empris. Santamaria, Pierre, d'Oletta, incendie; acquitté.

Battistelli, Sauveur, de Sarrola, assassinat et tentative de meurtre; acquitté.

Batini, Toussaint, de Mugnana, tentative de meurtre; acquitté, mais renfermé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

Santoni, Ventura, de Pietrosu, meurtre; 2 ans d'emp.

Tramini, Antoine, de Tasso, assassinat; travaux forcés à perpétuité avec exposition.

Bastianesi, François, d'Ucciani, plusieurs crimes et délits, et Citti, Jean, demeurant à Ajaccio, tentative de meurtre; renvoyés aux prochaines assises.

AFFAIRES SUISSE. — On lit les importantes nouvelles qui suivent dans un supplément publié par le *Fédéral de Genève* en date du 1<sup>er</sup> avril 1845 :

« Les nouvelles que nous recevons par le courrier de ce matin annoncent que, dans la nuit de dimanche à lundi, les corps-francs, au nombre d'environ 5,500 hommes, sont entrés sur le territoire de Lacorne. Ils marchent, dit-on, sur trois colonnes; les réfugiés lucernois sont en tête, et les volontaires des autres cantons les suivent; une colonne formée de 500 réfugiés lucernois et de 700 voletoires de divers

cantons, se dirige sur Sursée; une autre sur Willisau; elle se compose de 700 réfugiés et de 800 hommes des corps-francs; enfin, la troisième, forte d'un millier d'hommes, marche par la vallée de Munster. Ces trois corps, qui ont tous les trois de l'artillerie, ont probablement pour point de réunion le pont de l'Emme (Emmembruck), situé à environ une demi-lieue de Lucerne; c'est là qu'au mois de décembre dernier il y eut déjà un engagement entre les milices lucernoises et les corps-francs d'Argovie. C'est aussi sur ce point que le général de Sonnenberg concentra les forces lucernoises, en attendant les troupes des Petits-Cantons que les deux bateaux à vapeur doivent amener.

— Nous lisons dans le *Fédéral de Genève*, du 5 avril :

« Le 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril ont été des journées de victoire. Le brave peuple lucernois et ses fidèles confédérés d'Uri, d'Unterwald et de Zug ont fait des prodiges de valeur. Les corps-francs ont perdu 600 hommes; les lucernoises ont perdu peu de monde.

« Les forces des corps-francs s'élevaient à 8,000 hommes.

« Les principaux chefs lucernoises des corps-francs sont morts. Bühler de Bärua a été tué à l'Emmefeld, l'ancien conseiller Kaufmann dans le bois de Gutsch, l'avocat Édouard Schnyder près de Buttisholz. L'ancien conseiller d'État Baumann est aussi parmi les morts. Le cheval du docteur Steiger a été amené à Lucerne; on dit que Steiger lui-même est blessé.

« On évalue à plus de mille le nombre des prisonniers. Le colonel Rothpletz d'Arau a été fait prisonnier à Sursée.

« Le général de Sonnenberg s'est trouvé constamment avec ses deux fils au plus fort de la mêlée. Après qu'on a eu épuisé les munitions (40 cartouches par homme), le combat a continué à l'arme blanche; c'est à la bayonnette que l'artillerie des corps-francs a été enlevée. »

Les assises du 2<sup>e</sup> trimestre 1845 s'ouvriront à Bastia le 19 mai prochain, sous la présidence de M. le Conseiller Stefanini, assisté de MM. Juchereau de St-Denis, Conseiller et Morati, Conseiller auditeur.

Un bateau à vapeur de la Compagnie Valéry, partira pour Portoferraio (Ile d'Elbe) le 26 à 9 heures du soir s'il obtiendra au moins 20 passagers, et repartira pour Bastia le 29 au matin.

Le prix des places est fixé à 16 fr. aller et retour.

## Nouvelles Diverses.

— Le projet de loi que vient de présenter le ministre des finances pour la refonte de la monnaie de billon porte que les pièces de six liards et celles de dix centimes à la lettre N, ainsi que les pièces de 15 et 30 sous, cesseront d'avoir cours légal et forcé le 31 août 1846.

Les pièces d'un demi-franc et d'un quart de franc qui seront frappées à l'avenir porteront au revers les mots 50 centimes et 25 centimes.

Une somme de 5,250,000 fr. est affectée aux dépenses de cette refonte, savoir: 2,100,000 fr. pour celles de 10 centimes, et 3,500,000 fr. aux pièces de 15 et 30 sous.

Le ministre calcule qu'il peut rester encore en circulation pour 7 millions de pièces de six liards; l'émission des pièces de 10 centimes a été de 3,287,000 fr.; enfin il a été émis pour une somme de 25 mil-

lions 278,000 fr. de pièces de 15 et 30 sous.

— On lit dans l'*Echo d'Oran* du 29 mars :

M. le lieutenant-général de Lamoricière vient d'arriver avec une partie de la cavalerie. La reconnaissance de l'emplacement du nouveau poste qu'il est question depuis quelques jours d'établir entre Saïda et Sebdu est terminée. Le choix s'est fixé sur un lieu appelé Daya, où l'on trouve à la fois de belles eaux, des herbages et du bois en abondance. L'infanterie que le lieutenant-général avait amenée avec lui est déjà occupée à ouvrir la route qui doit joindre Daya à Sidi-bel-Abbès. Ainsi va se trouver complétée la ligne des postes qui, placés sur la limite du Tel, doivent à la fois en garantir la tranquillité vis-à-vis du Sahara et servir à rétablir avec lui les relations commerciales si importantes que les dernières années de guerre ont interrompues.

Sous ce double point de vue, le poste de Daya est peut-être de tous le plus intéressant. C'est par l'ouverture de la Mekerra, qu'il va couvrir, que l'on a vu l'émir, et plus tard, les coureurs audacieux et avides du Sahara, tenter au cœur du pays ces coups de main qui ont contribué à y entretenir l'inquiétude et à y favoriser la défection. Non seulement cette situation ne peut manquer de s'améliorer, mais encore placés à Daya tout-à-fait à la portée de la partie des Chott où les tribus du Sahara sont ramenées pendant une partie de l'année pour faire subsister leurs troupeaux, nous devons concevoir l'idée de les voir se soumettre. Dès lors elles rentreront dans ces habitudes où leurs intérêts et les nôtres sont engagés. On verra de nouveau leurs nombreuses caravanes descendre dans le Tel pour y acheter les grains dont les apparences de la prochaine récolte promettent déjà de rétablir l'abondance. A ces achats se rattacheront naturellement ces échanges de produits dont on s'est à juste titre préoccupé, parmi lesquels chez nous, après les grains, tiennent la première place, les tissus de coton, les denrées coloniales, les quincailleries, etc., et pour le Sahara, les moutons, les chameaux, les chevaux, la laine, les dattes, etc.

Dans ce simple aperçu, on peut entrevoir des résultats étendus. Ils doivent intéresser surtout Oran qui peut dès aujourd'hui appeler le poste de Daya son comptoir avec le désert.

— Nous lisons dans le *Moniteur Algérien* du 2 avril :

M. le maréchal gouverneur-général, s'est embarqué le 31 à 5 heures du soir sur le bâtiment à vapeur le *Camalion*, commandé par M. Fourichon, capitaine de corvette, pour se rendre à Oran et visiter les divers points du littoral à l'Ouest d'Alger.

Chemin faisant, ayant rencontré le paquebot de l'Etat, le *Grondeur* chargé du courrier d'Oran et à bord duquel se trouvait M. le général de La Rue, il s'est entretenu quelque temps avec cet officier général qui, après avoir rempli sa mission pour la délimitation de la frontière du Maroc, est arrivé ce soir à Alger.

— On lit dans le *Courrier du Harre* :

Le 4 mars, M. Polk prononçait au congrès son discours d'inauguration, dont nous extrayons les passages suivants relatifs au Texas et à l'Orégon et les seuls qui ne sont pas d'un intérêt local :

« Je vais donc m'efforcer, par tous les moyens convenables, constitutionnels et honorables, d'accomplir le vœu formellement exprimé par le peuple et par le gouvernement des États-Unis, d'opérer la réannexion du Texas à notre union, dans le plus court délai possible. »

Passant à la question de l'Orégon, le nouveau président a dit :

« Je ne regarderai pas comme un moindre devoir de proclamer et de maintenir, par toutes les voies constitutionnelles, les droits des États-Unis sur cette portion de notre territoire qui s'étend au-delà des montagnes Rocheuses. Notre titre au pays de l'Orégon est clair et incontestable, et déjà nos concitoyens se préparent à mettre leur sceau à ce titre en allant occuper ce pays avec leurs femmes et leurs enfants. »

— L'armée française est commandée par 8 maréchaux de France, 79 lieutenants-généraux en activité et en disponibilité, et 15 maréchaux-de-camp.

Le doyen des maréchaux de France est le maréchal Soult, titulaire depuis le 19 mai 1804.

Le doyen des lieutenants-généraux est le comte Reille, titulaire depuis le 30 décembre 1806.

Enfin le doyen des maréchaux-de-camp en activité, est le comte de Rochecouart, dont la nomination remonte au 14 juillet 1814.

Quant aux généraux en retraite au nombre de 58, c'est le comte de Lagoye qui est leur doyen; sa nomination remonte au 15 mai 1793.

La nomination du comte de Lameth au grade de maréchal-de-camp remonte au 28 novembre 1791.

— On écrit de Berlin, à la *Gazette du Rhin et de la Moselle* :

« Les chiffres suivants serviront à donner une idée de la foule de suppliques présentées immédiatement au pied du trône. Sous le règne de Frédéric-Guillaume III, ces suppliques s'élevaient à 8,000 au plus par année; en 1844 leur nombre se montait à 73,000. Comment, avec la meilleure volonté du monde, le roi pourrait-il examiner 73,000 suppliques par année, avec les immenses travaux, les audiences, les signatures, les voyages, etc., qui réclament tous ses instants ? »

— On écrit d'Exeter (Angleterre), le 18 mars :

« Un malheur affreux est arrivé hier soir dans la section des femmes du pénitencier de notre ville. Le plancher d'une salle commune, située au rez-de-chaussée, et immédiatement au-dessus d'une grande citerne, s'est subitement enfoncé et vingt et une détenues, qui en ce moment, se trouvaient dans cette salle, sont tombées dans l'eau. »

« Tous les employés de l'établissement et la plupart des détenus hommes accoururent, et grâce à leurs efforts actifs on est parvenu à retirer de la citerne les vingt et une femmes, mais il n'y en avait que seize en vie : les cinq autres avaient péri suffoquées dans l'eau. »

— Il résulte d'un document officiel que l'Angleterre a 41 colonies avec une population de 5 millions d'âmes. L'importation de ces colonies aux États-Unis s'élève annuellement de 250 à 275 millions de francs, et les exportations représentent une somme de 425 millions de francs. Ces colonies emploient 3,000 navires de toute espèce et un tonnage de 900,000 tonnes anglaises.

— Ce serait chose bien curieuse et en même temps bien digne de pitié, qu'une nomenclature exacte de

toutes les croyances, de toutes les stupidités et jongleries auxquelles donnent naissance, dans chaque département, l'ignorance et la crédulité des campagnes.

Voici un fait qui s'est passé, il y a peu de temps, dans le département de la Charente-Inférieure et qui donnera une idée de la superstition des habitants de cette contrée. C'est une manière de guérir l'épilepsie

qui surpasse les plus beaux chapitres de nos romans-feuilletons. Une fille atteinte de ce terrible mal consulta le penseur de mal-caduc, lequel ordonna deux prises de tête de chrétiens, matin et soir, pendant quarante-huit jours.

La nuit même de l'ordonnance, le beau-frère de l'épileptique va confier le cas au fossoyeur d'un village distant de plus de deux lieues; ces deux hommes se rendent avec mystère dans le cimetière du lieu, munis d'une pioche et d'une lanterne.

La sépulture est ouverte; on découvre un cadavre. La tête livide et enveloppée de ses longs cheveux et soigneusement déposée dans un panier, et le porteur reprend le chemin de son domicile.

Là, après opération : on chauffe le four; auprès du pain on réserve une place à un grand plat sur lequel est placée la tête humaine. Une jeune fille est là pour activer la combustion, la tête est carbonisée et retirée du four. Puis, après avoir réduit la tête en poudre, on la fit prendre par des doses graduées à la malheureuse épileptique, qui, pendant quarante-huit jours, s'efforça d'avaler cet horrible mets.

Voilà où en est la civilisation, dans un département qui est loin cependant de figurer parmi les plus arriérés.

— Nous lisons dans le *Phare de Bayonne* :

On sait qu'il est d'habitude de visiter les églises et les chapelles le Jeudi-Saint. A cette occasion, la charité des fidèles est vivement sollicitée par de jeunes et ferventes quêteuses, qui souvent ne vous laissent pas même le mérite du libre arbitre.

Le tronc ordinaire des pauvres de l'hôpital Saint-Léon où il existe une modeste chapelle, a reçu un don d'une main inconnue; nous rendrons compte de ce fait en nous abstenant d'y ajouter la moindre réflexion.

Vendredi, les deux administrateurs de service voulurent ouvrir le tronc des pauvres; ils y trouvèrent en argent une somme de 17 fr 70 cent., et un paquet fermé dont la dimension était calculée sur l'ouverture pratiquée dans le tronc. Ces messieurs firent aussitôt prévenir tous les membres de la commission, et en présence de MM. Balasque, maire, président, A. Iturbide, J. Biarnés, F. Boutoey, E. Détrouy, administrateurs, L. Bernardbeig, comptable, le paquet fut ouvert; sept inscriptions de rentes 5 p. 0/0 au porteur formaient ensemble 4,650 fr. de rentes lesquelles représentent au cours environ 110,000 fr.

Il renfermait en outre un billet ainsi conçu :

« De la part de personnes qui veulent rester inconnues, à l'hôpital civil Saint-Léon de Bayonne, sept inscriptions de rentes françaises, cinq pour cent au porteur, de quatre mille six cent cinquante francs.

« Messieurs les administrateurs dudit hôpital mettront cet établissement en possession de ces rentes, produites dans un but charitable et pieux, exempt de dommages contre qui que soit. »

L'hôpital a été mis immédiatement en possession de ces valeurs, conformément au vœu exprimé par le donateur, qui désire rester inconnu.

## VARIÉTÉS.

### LE ROYAUME DES FEMMES.

Au milieu des possessions hollandaises de l'Océanie, se trouve un petit et curieux état, qui a reçu la visite de quelques rares voyageurs dont le témoignage se trouve confirmé par des documents authentiques. La constitution singulière de ce pays, les mœurs originales de ses habitants, semblent rappeler un des plus délicieux épisodes du poème immortel de l'Arrioste.

Dans l'île de Java, entre la ville de Batavia et celle de Samarang, s'étend le royaume de Bantam, qui, quoique sous l'influence de la Hollande, forme cependant un état particulier ayant un prince et un gouvernement indépendants. Ce pays, sans être d'une grande importance, est riche et florissant, et il se trouve, depuis de longues années, administré et défendu par des femmes, qui maintiennent un ordre parfait. Un prince occupe le trône sous le titre de Sultan; ce prince est forcé d'obéir aux influences féminines qui le dominent, comme elles ont dominé ses prédécesseurs.

Trois femmes forment son conseil supérieur et dirigent avec lui les affaires du pays; tous les autres emplois, tant ceux de la maison particulière du prince que ceux du gouvernement, se trouvent également remplis par des femmes. Les hommes sont uniquement voués aux travaux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. La petite armée du pays se compose d'amazones dressées dès l'âge de dix ans au métier des armes; la garde particulière du Sultan comprend deux cent femmes, qui sont aussi fermes à cheval que les meilleures troupes de l'Europe, et qui représentent l'élite des forces militaires du royaume. Ces amazones se tiennent en selle comme des hommes, les jambes nues touchant les flancs du cheval qu'elles excitent au moyen d'un petit aiguillon adapté à l'extrémité de leur chaussure. Elles ont pour vêtement une courte tunique rouge qui, à la manière des draperies antiques, laisse à découvert l'épaule, le sein et le bras gauche qui tient les rênes du cheval; elles ont les cheveux relevés sur le sommet de la tête et maintenus par un large bandeau qui orne le front.

Leurs armes se composent d'une petite lance pointue qu'elles manient avec la main droite. Autrefois, elles portaient un arc et des flèches; c'est ainsi que lord Macartney les trouva armées lorsqu'il rendit visite à leur souverain en 1794; mais aujourd'hui, le carquois a fait place à un petit mousquet qu'elles portent en bandoulière et qu'elles déchargent d'une seule main, au galop de leur cheval, la crosse appuyée sur l'épaule droite. Le gouvernement du pays répond à ces mœurs curieuses. Le pouvoir suprême est héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Au commencement du règne, les amazones désignent au prince celles de leurs compagnes qui n'ont point encore dépassé l'âge de seize ans, afin qu'il choisisse parmi elles celle qui devra porter le titre de reine. Au bout de trois ans de mariage, si la Sultane n'a point d'enfants, ou si elle n'a donné le jour qu'à des filles, le prince peut choisir parmi les amazones une autre femme aussi légitime que la première, mais qui ne peut prétendre au titre de Sultane.

Si le souverain meurt sans laisser de postérité mâle, les cent plus jeunes d'entre les amazones se rassemblent et choisissent parmi les fils de leurs compagnes celui qu'elles regardent comme le plus digne de succéder au Sultan. Le nouveau prince est alors proclamé, et chacun lui obéit. La capitale est située dans un des sites les plus pittoresques de l'île, au milieu d'une plaine fertile, parsemée d'arbres verdoyants; elle se compose d'une rue longue et spacieuse, bordée d'un grand nombre d'habitations champêtres du plus agréable aspect. Au milieu de la cité s'élèvent deux fortresses vastes et bien armées: l'une d'elles, appelée le fort du Diamant, renferme le palais du sultan, édifice large et commode où les amazones pourraient facilement soutenir un siège.

Toutes les femmes sont douces et hospitalières. Lorsqu'un étranger de distinction vient dans le pays, il est reçu au palais du sultan avec les plus grands honneurs. Une femme ayant le rang de chambellan est chargée de veiller sur lui et de pourvoir à tous ses besoins. En 1843, le gouverneur de Batavia envoya au souverain de Bantam une députation composée de trois personnes pour débattre avec lui quelques intérêts. M. Van Huysen, homme sérieux et honorable qui était chef de cette mission, fut charmé de l'accueil qu'il reçut à la cour du sultan. On entourait ses compagnons et lui des attentions et des soins les plus délicats; deux jeunes filles furent préposées au service de chacun d'eux. Lorsqu'il voulut partir, M. Van Huysen dut résister aux sollicitations les plus pressantes. Enfin, ayant jugé nécessaire de retourner à Batavia, il alla prendre congé du Sultan. Ce fut un deuil général dans toute la cour.

On donna aux voyageurs une escorte de vingt amazones prises parmi les plus jeunes et les plus belles. Avant de quitter l'ambassadeur et sa suite, l'escorte se rangea en cercle autour de M. Van Huysen, et chaque amazone prenant son mousquet de la main droite, dirigea vers la terre orifice du canon, puis le détachement fit feu en signe d'adieu. Cette cérémonie terminée, on se sépara pour ne plus se revoir. M. Van Huysen, de retour à Batavia, donna sur les amazones de Bantam les détails qui précèdent, et que nous tenons d'un de ses amis. Lord Macartney et M. Staunton, qui l'accompagnaient dans son voyage, donnent aussi de curieux renseignements sur les amazones javanaises.

Le royaume de Bantam a été long-temps riche et puissant; quoique florissant et bien cultivé; il est aujourd'hui sans importance politique; et si les Hollandais ne s'en sont point entièrement emparés, cela vient sans doute de l'estime qu'ils ont pour le Sultan qui paie exactement ses tributs et remplit avec ponctualité toutes ses obligations; cela vient aussi de l'ordre que ce prince a su maintenir dans le pays avec le concours des Amazones de Java.

(Revue de Paris.)

Le nouveau journal, qui vient de paraître sous le titre de *Monde des Enfants*, Revue encyclopédique de la jeunesse, annonce un sensible progrès dans le genre des publications qui s'adressent à la jeunesse. C'est une conception neuve, originale dans son ensemble comme dans ses détails, complète enfin sous tous les rapports dans son exécution. Tout ce qui se rattache de loin ou de près aux intérêts intellectuels ou matériels de l'enfance ou de la jeunesse trouve sa place dans ce journal au milieu d'un cadre où tout est prévu à l'avance. La morale, l'éducation, l'enseignement y sont compris et développés habilement sous les aspects les plus variés. Et cependant jamais la rédaction ne cesse d'être piquante, vive et intéressante; les études même y revêtent les formes les plus intéressantes; et ce n'est pas sans justice que cet embranchement du journal y porte le titre d'*Etudes rendues attrayantes et faciles*.

Ce qu'il a fallu d'études, d'expérience et de talent pour obtenir un pareil résultat est vraiment prodigieux. On s'en étonnera moins toutefois en apprenant que la création de ce journal est due à M. Alex. de Saligny, dont les antécédents ont déjà si souvent prouvé la supériorité dans ce genre de littérature dont il a adopté exclusivement la spécialité; et il appartenait à l'auteur des *Enfants peints par eux-mêmes*, des *Types*, caractères et portraits de jeunes filles, des *Mémoires d'un centenaire*, des *Enfants chez tous les peuples*, des *Écoles royales de France*, et de tant d'autres ouvrages qui ont tracé une route nouvelle, plus large et plus brillante, à la littérature pédagogique, qu'il appartenait à M. Alex. de Saligny de couronner par celle-ci toutes ses précédentes conceptions, et, nous n'hésitons pas à le prédire, tous ses succès antérieurs par un plus grand succès. Comment en douter en effet, quand autour et au-dessus de son nom l'on voit briller ceux des plus éminents écrivains dont la France s'honore: MM. de Lamartine, de Saivaudy, Nisard, J. Janin, Alex. Dumas, Eug. Sue, Achille Comte, Lévy Alvarès, Victor Breau, etc.; les noms des muses qui font la gloire de notre époque et celle de leur sexe, mesdames Amable Tastu, Mélanie Valdor, L. Colet, Desbordes-



L'Insulaire Français, JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL, Feuille d'Annonces Légales.

FRUX DE L'ABONNEMENT. Trois mois... 4 fr. Six mois... 8 fr. Un an... 16 fr. Pour le Continent 20 fr. Pour l'Étranger... 24 fr. PRIX D'INSERTION. Diverses... 40 c. Judiciaires... 30 c. Les lettres et réponses doivent être adressées en français.

Valmore, Ach. Comte, Anais Ségalas, etc.; quand on voit le Monde des Enfants s'acquiescer l'approbation du premier corps savant du pays, du conseil royal de l'instruction publique, par sa réunion à la Revue des Enfants, d'ajouter que le Monde des Enfants réalise en dessins, vignettes, gravures, lithographies, etc., au prix le plus modique, un luxe inconnu jusqu'ici et qui n'a d'égal que le journal l'Illustration, dont il suit généralement les traces, ne serait-ce un éloge après ce que nous venons d'en dire? Pourquoi pas?... Aujourd'hui l'on veut la forme et le fond: ce charmant journal réunit souverainement ces deux avantages; tous les enfants voudront s'abonner au Monde des Enfants, aucune famille ne pourra s'y refuser. Honneur donc et bonheur au Monde des Enfants!... C'est notre vœu bien sincère!... De pareilles publications sont rares; quand elles paraissent, elles ont droit à la bienveillance, nous dirions presque à la reconnaissance du public, c'est un devoir de leur venir en aide.

ANNONCES.

Paris, à la Librairie Agricole, quai Malaquais, 19. On trouve chez tous les Libraires et Correspondants du Comptoir central de la Librairie.

MAISON RUSTIQUE

DE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE PUBLIÉ EN 5 VOL. IN-4<sup>o</sup>, AVEC PLUS DE 2,500 GRAVURES. Mise en vente du tome 5 et dernier, ENCYCLOPÉDIE D'HORTICULTURE, avec 500 grav. représentant les instruments, plantes, légumes, serres, jardins, etc. CHAQUE VOL., 12 F. LES CINQ VOL. 39 F. 50 C.

D'AGRICULTURE PRATIQUE

ET DE JARDINAGE Publié sous la direction de M. BIXIO, par les rédacteurs de la MAISON RUSTIQUE. Un cahier de 80 p. in-4<sup>o</sup> par mois, avec gravures Prix, franco 12 fr. par an.



Le bateau à vapeur la Letizia, partira de Bastia pour Marseille Dimanche prochain 20 courant à 8 heures du matin, et de Marseille pour Bastia, le 27 dito à la même heure.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES DE LA PLAGE 3 avril brick-goël. Assomption, de 60 tx, français, c. Belgodere, charbon.

Le Journal paraît le 10, le 20 et le 30 de ch. m. format grand in-8<sup>o</sup>, jésus, vélin. Chaque numéro contient 16 pages de texte à deux colonnes, 12 ou 13 vignettes sur bois, lettres ornées, calligraphie, une belle lithographie détaillée, etc., en outre, tous les mois une gravure de modes, ou un portrait de célébrité.

Comptoir des Imprimeurs-Unis (COMON et COMPAGNIE), 15, quai Malaquais.

LE MONDE DES ENFANTS

Revue Encyclopédique illustrée de la Jeunesse, réunie à la Revue des Enfants.

APPROUVÉE PAR LE CONSEIL ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET AUTORISÉE À ÊTRE DONNÉE EN LECTURE DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION.

Sous la direction de M. ALEXANDRE DE SAILLET.

Principaux Collaborateurs: MM. A. de Lamartine, Victor Hugo, N.-A. de Salvandy, E. de Girardin, Nisard, Ach. Comte, Jules Janin, Alex. Dumas, J. Le Febvre, E. Deschamps, Alvarès, Lévi, Victor Boreau, Borel-d'Hauterive, Delahaye, J. Morand, M<sup>me</sup> E. de Girardin, Ach. Comte, L. Colet, Ancelet, A. Séguin, A. Jasty, Desbordes-Valmore, etc., etc.

Le premier numéro, qui est en vente, contient une Lettre introductive de M. A. LAMARTINE et un Texte spécial de M. DE SALVANDY. On s'abonne également chez tous les Libraires et Directeurs des Postes de la France et de l'Étranger.

CASTIGLIONE 3 id. balancelle St-Jean de 40 tx, Sicilien, c. Vitale, lest. DE LA PLAGE 4 id. brick Migliacciario de 120 tx, français, c. Guaitella, charbon. PORTO-VECCHIO 6 id. bombarde J<sup>e</sup> Octavie de 70 tx, français, c. Boesgnano, bois. LIVOURNE 6 id. b. à vapeur Maréchal Sebastiani, de 31 tx, français, c. Bertocci, passagers. MARSEILLE 7 id. brick-goël. Phélox de 65 tx, français, c. Alessandri, diverses. LIVOURNE 8 id. bat. à vap. Télégraphe, de 53 tx, français, c. Bugliani, passagers. MARSEILLE 9 id. paquebot Bastia, de 120 ch. français, c. Santi, dépêches.

DÉPARTS.

RIO 5 avril, balancelle Ste-Philomène, de 33 tx, toscan, c. Cervelli, lest. LIVOURNE 5 id. bat. à vap. Télégraphe, de 53 tx, français, c. Bugliani, passagers.

MARSEILLE 5 id. brick-goël. Constanco, de 36 tx, français, c. Valzi, charbon. MARSEILLE 6 id. bat. à vap. Letizia de 73 tx, français, c. Valzi, diverses et passagers. MARSEILLE 8 id. brick-goël. Assomption de 60 tx, français, c. Belgodere, charbon. A LA PLAGE 8 id. tartane Mario-Josephine de 60 tx, français, c. Etienne, lest. A LA PLAGE 8 id. tartane, Baptistin, de 62 tx, français, c. Fournier, lest. A LA PLAGE 8 id. tartane, Mexicain, de 45 tx, français, c. Rouvard, lest. LIVOURNE 9 id. bat. à vap. le Télégraphe, de 53 tx, français, c. Bugliani, passagers.

Le Gérant, N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

Chez les Frères Fabiani, libraires.

TRAITÉ GÉNÉRAL

DROIT ADMINISTRATIF APPLIQUÉ,

EXPOSÉ DE LA DOCTRINE ET DE LA JURISPRUDENCE,

Concernant les actes des maires; les actes des sous-préfets, les actes préfectoraux, les actes ministériels, l'exercice de l'autorité royale, les conseils de préfecture, le conseil d'état, les ateliers insalubres ou incommodes, les bacs et bateaux, les baux administratifs, les brevets d'invention, les carrières, les chemins vicinaux, les communes, les conflits, les contributions, les cours d'eau, les créances contre l'État, le culte, le domaine public, le domaine de la couronne, le domaine de l'État, les domaines engagés, les domaines nationaux, les élections parlementaires, les élections départementales, les élections municipales, les émigrés, l'expropriation, les fabriques, la garde nationale, les hospices et établissements de bienfaisance, les marchés, les mines, les minières, la mise en jugement des fonctionnaires, les noms (changements de), les octrois, les pensions, les places de guerre, les travaux publics la voirie, etc.

Par M. GABRIEL DUFOUR,

Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation.

4 forts volumes in-8<sup>o</sup>, d'environ 700 pages. — 32 francs.

Prix UN FRANC la vingt-deuxième édition de LA CONSTIPATION DÉTRUITE

SANS LAVEMENTS, SANS MÉDECINE ET SANS BAINS.

se vend chez tous les libraires et à la maison Warton, à Paris, 68, rue Richelieu, l'exposition d'un moyen NATUREL agréable et infaillible (très simple), non seulement de vaincre, mais aussi de détruire complètement la Constipation rebelle; suivi de nombreux certificats de médecins célèbres et d'autres personnes de distinction. La même, franco par la poste, 4 fr. 50 c., à envoyer en un bon sur la poste. (Affranchir.)

Prix DE L'ABONNEMENT Six mois... 14 fr. Un an... 28 fr. 2 fr. en sus pour la poste.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES JEUDIS. On s'abonne à Bastia au bureau du Journal, rue des Sévilles. A Paris, à l'Office-Correspondance de LAFOLLE et C<sup>o</sup>, Rue Notre-Dame-des-Victoires 81. (Place de la Bourse) entre par la rue Bronniart, où l'on reçoit les Annonces.

Bastia.

Les membres du parlement semblent vouloir, cette année, épuiser leur droit d'initiative. Déjà onze propositions faites par des députés ont été renvoyées à l'examen des bureaux et jusqu'ici les propositions développées ont presque toutes été repoussées par la Chambre. Ces échecs étaient d'autant plus probables qu'ils ont été causés par des questions politiques qui étaient déjà en épuisement ou vidées par l'habitude que la chambre avait prise au début de la session. La chambre a perdu ainsi un temps précieux et cela sans aucune espèce d'avantage ou de compensation.

Nous concevons que les questions de cabinet soient posées à l'ouverture des chambres, pour que les partis puissent se classer nettement et que la majorité se dessine d'une façon claire et manifeste; mais quand on sait à quoi s'en tenir à cet égard, à quoi bon renouveler ces épreuves stériles à l'avance? Ces essais ont un certain air de taquinerie impuissante qui ne convient ni à un grand pays ni aux partis eux-mêmes. Espérait-on remporter une victoire par surprise? mais cette victoire elle-même qu'aurait-elle signifié? L'opposition qui est si ardente à constater les défaites ou les prétendues défaites du pouvoir, devrait au moins franchement accepter les siennes et ne pas se réduire, en désespoir de cause, à un rôle assez mesquin d'auteur de guerres de partisans.

Cependant malgré toutes ces expériences si souvent répétées, l'opposition se prépare encore à un combat qui ne nous paraît pas devoir obtenir une autre issue et la construction de l'armement de Paris sera l'occasion ou le prétexte de ces nouvelles hostilités. Il est vrai qu'on évoque nous ne savons quels fantômes d'un 18 brumaire qu'on prête au pouvoir. Au dire de ses adversaires, il ne serait rien moins disposé qu'à faire mitrailler Paris pour introniser, au premier moment, un immense despotisme sur le pays, confisquant toutes les libertés à la fois ou forçant les chambres à délibérer sous la menace de dix-huit cents bouches à feu. En vérité, c'est abuser par trop de son imagination que de se livrer à de semblables rêveries et d'espérer que le pays se laissera abuser par ces craintes fantastiques. Où est donc le pouvoir assez insensé pour s'aviser d'un pareil moyen qui, après tout, ne serait qu'une atrocité stérile? On pourrait au moins supposer à ses adversaires un peu d'expérience et un peu de bon sens, avant de leur prêter de telles intentions. Tout cela ne se réfute pas sérieusement et il suffit d'énoncer de semblables chimères pour en faire justice.

Pourquoi Paris a-t-il été fortifié? n'est-ce pas pour rendre plus difficile et par là même presque impossible une guerre d'agression? Cette question n'a-t-elle pas été débattue, jugée par les chambres et par le pays? A quel bon raviver des procès perdus? A quel bon revenir sans cesse sur le passé? Si le pays a voulu la fin, il vaudra sans doute les moyens et ce serait une singulière logique que celle qui refuserait de compléter une œuvre entreprise ou qui ajournerait son exécution au moment où il ne serait plus temps de la consommer. Attendre que la guerre soit commencée pour armer une place de guerre, disons mieux, pour mettre Paris en état de défense, c'est ne pas vouloir cet armement; c'est livrer à l'ennemi des fortifications dont il s'emparerait bientôt pour les tourner contre Paris. La fonte et la mise en état d'un armement semblable à celui qu'exige Paris, ne saurait être improvisé, et si l'on veut raisonnablement que les fortifications, aujourd'hui achevées, soient mises en état de rendre les services qu'on en attend, il faut profiter de la paix, du loisir et des ressources qu'elle offre pour faire une œuvre qu'on ne saurait réaliser en quelques jours. Ce n'est point une question ministérielle, mais bien nationale et nous voyons avec peine qu'on la rapetûse et qu'on compromette la sécurité de l'avenir dans l'intérêt de petites querelles d'amour propre du présent.

C'est, du reste, ce que la chambre paraît avoir parfaitement compris, puisque la discussion dans ses bureaux a donné une majorité à ce projet de loi et que sur neuf commissaires nommés, sept sont favorables au projet. D'ailleurs toutes les précautions ont été prises pour que, nous ne dirons pas l'abus, car nous n'y croyons pas, mais même la possibilité de le reprocher puisse exister, puisque toutes les pièces, destinées à l'armement de Paris, doivent être déposées à soixante lieues de Paris. N'est-ce pas là aller au devant des craintes les plus chimériques, des accusations les plus absurdes? Aussi, nous croyons que toute la fantasmagorie qu'on veut faire naître disparaîtra devant les faits et que la loi sera votée avec les intentions qui l'ont fait présenter.

En outre, ce projet n'est pas seul et en même temps qu'on s'occupe, dans une prévision qui, nous l'espérons, n'est pas près de se réaliser, de l'armement de Paris, on demande aussi les fonds nécessaires pour pouvoir augmenter et compléter celui des places frontières. Il y a donc là une pensée complète, entière qui s'occupe à la fois de tous les points du territoire et l'on voit bien qu'il ne s'agit là et qu'il ne saurait être de la défense de tout le pays. Nous sommes étonnés seulement d'une chose, c'est que l'opposition ne se soit pas avisée d'accuser le ministre de reculer devant l'armement de Paris, — qui ne saurait plaire à l'Europe, puisqu'il a pour but de donner de nouveaux moyens de force à la France, en cas de

guerre, — par crainte de déplaire à l'étranger. Une accusation absurde de plus ne nous surprendrait pas de la part de l'opposition, pas plus, il est vrai, que ses craintes chimériques d'aujourd'hui n'ont lieu de nous étonner.

Nous avons, dans notre dernier N<sup>o</sup>, publié la décision de la chambre des députés qui frappe d'un droit d'entrée la graine de Sésame et nous avons rappelé combien cette mesure était importante pour la Corse, qui voyait ses huiles, encouragées par une protection légitime et qui, sans cette protection, seraient frappées de discrédit et dans l'impossibilité de soutenir la concurrence du sésame. Les intérêts de la Corse se confondent ici avec ceux des départements du Midi et du Nord et, disons-le, avec ceux de l'agriculture française. Toutefois ce tarif, si raisonnablement protecteur, a blâmé, à Marseille, certains intérêts particuliers, à savoir ceux des fabricants de savon qui font, en ce moment, tous leurs efforts, soit par des pétitions adressées à la Chambre, soit par des démonstrations quelque peu violentes, pour obtenir que le projet, adopté par la Chambre des Députés, soit repoussé par la Chambre des pairs. N'y aurait-il pas moyen et convenance pour la Chambre de commerce de Bastia de s'adresser soit au Ministre du commerce soit à la Chambre des pairs pour neutraliser l'effet que pourrait produire les réclamations des intéressés de Marseille? Nous croyons qu'elle ne pourrait faire jamais un usage plus utile du droit d'initiative qui lui appartient et nous espérons qu'il suffira d'avoir appelé son attention sur ce point important pour qu'elle s'empresse de venir en aide à l'agriculture de la Corse qui touche de si près à la prospérité de la navigation de notre île.

Nous publions ici un extrait de l'exposé des motifs du projet de loi sur les ports du royaume, présenté à la chambre des députés le 2 avril courant. Cet extrait concerne le port de Bastia qui figure, ainsi que nous l'avons dit, dans ce projet, pour 3 millions. La question est parfaitement traitée et nous ne doutons pas que les chambres n'accueillent favorablement ce projet.

ADDITION A LA SÉANCE DE MARDI 2 AVRIL 1845.

(Extrait du Moniteur du 16 avril).

Exposé des motifs et projet de loi relatifs à l'amélioration des ports, présentés par M. le ministre secrétaire d'Etat au département des travaux publics.

PORT DE BASTIA.

La ville de Bastia doit à son heureuse situation une prospérité commerciale et maritime, qui s'est développée malgré l'insuffisance, on peut dire plus, malgré les dangers de son port.

Ce qu'on appelle aujourd'hui le port de Bastia n'est, en effet, qu'une crique étroite et sans profondeur, ouverte aux vents les plus dangereux de la côte; non-seulement il ne peut recevoir qu'un petit nombre de navires, mais il ne peut assurer qu'une sécurité imparfaite, et de trop nombreux désastres ont depuis longtemps prouvé à quelles chances périlleuses il les laisse exposés. Cependant Bastia est la ville la plus riche, la plus peuplée de la Corse. Placée en face du golfe de Gênes, à quelques lieues des côtes d'Italie et de France, sur la route de l'Adriatique, de la Sicile, du Levant, elle est devenue le centre le plus important des affaires commerciales du pays; elle possède à elle seule le quart de sa marine.

Dans ces derniers temps surtout, ses progrès ont été si rapides, que le revenu annuel de sa douane, qui n'était en 1833 que de 21,323 fr., qui n'était encore, en 1837 que de 161,192 fr., a atteint en 1843 le chiffre de 300,000 fr., qu'il va certainement dépasser. Ainsi, dans l'espace de douze années les mouvements de ce port ont plus que doublé.

Un pareil état de choses appelle toute l'attention du Gouvernement et des chambres; il ne faut pas qu'un développement aussi heureux soit arrêté par les obstacles matériels que rencontre le commerce dans l'état actuel du port de Bastia. Aussi, n'est-il peut-être pas dans toute la Corse de travail plus utile, plus urgent à exécuter que l'agrandissement et l'amélioration de ce port.

Tout est prêt d'ailleurs pour la réalisation de cette importante entreprise. Ce n'est qu'à la suite de longues et sérieuses études, pendant lesquelles toutes les opinions ont pu se produire, que le projet que nous vous présentons a été définitivement arrêté.

C'est en 1838 que furent commencées ces études; dès cette époque les ingénieurs soumettaient à l'examen de l'administration deux combinaisons distinctes, l'une qui avait pour objet l'amélioration du port actuel, l'autre, qui plaçait un nouveau port dans une anse voisine, dite l'anse Saint-Nicolas, tout-à-fait propre à la création d'un grand établissement maritime; dès cette époque aussi, l'opinion publique se prononçait hautement en faveur de cette dernière combinaison; et, dans l'enquête ouverte sur les avant-projets, le port de l'anse Saint-Nicolas était regardé comme pouvant seul réunir toutes les conditions de sécurité désirables, et satisfaire aux besoins de l'avenir. La commission d'enquête s'associait pleinement à cette manifestation de l'opinion publique.

Mais l'étude encore imparfaite de cet avant-projet laissait subsister quelques objections; on supposait que ce nouveau port ne donnerait qu'un mouillage moindre que celui du port actuel amélioré; on pouvait craindre qu'après la fermeture de l'anse, des ensablissements y fussent amenés par un petit cours d'eau qui vient y déboucher; on pouvait hésiter enfin à déplacer le centre actuel du mouvement commercial et maritime de Bastia. Aussi, sous l'empire de ces considérations, le conseil général des ponts-et-chaussées tout en reconnaissant ce qui pouvait avoir d'utile pour l'avenir l'idée d'un port dans l'anse-Saint-Nicolas, recommandait en 1839 de s'occuper d'abord de l'amélioration du port actuel, et jusqu'en 1844, c'est vers ce but que furent principalement dirigées les études des ingénieurs.

Plusieurs dispositions conçues dans ce sens furent

successivement présentées. Nous n'entrerons pas dans l'exposé détaillé de ces diverses combinaisons, dont le principe même est aujourd'hui complètement abandonné; nous rappellerons seulement que ces projets, soumis dans le courant de 1833 à une seconde enquête, fournirent à l'opinion publique une nouvelle occasion de manifester sa préférence en faveur de l'établissement du port dans l'anse Saint-Nicolas.

De leur côté, les ingénieurs qui avaient été successivement appelés à examiner la question, avaient également persisté à représenter ce système comme réunissant la plus grande somme d'avantages.

Une pareille unanimité d'opinions de la part de tous ceux qui avaient étudié le projet sur les lieux, ou que leur connaissance de la localité rendait compétents pour apprécier les difficultés du problème à résoudre, méritait d'être prise en sérieuse considération; aussi, en chargeant une commission choisie dans le sein du conseil général des ponts-et-chaussées d'examiner les résultats de la nouvelle instruction, l'administration appelait-elle spécialement l'attention de cette commission sur le choix de l'emplacement du port de Bastia.

A cette époque, l'étude de la question était suffisamment avancée. On était sûr de trouver dans l'anse Saint-Nicolas un mouillage au moins égal à celui que pouvait donner le port actuel amélioré; les craintes que l'on avait pu concevoir sur l'ensablement de cette anse avaient perdu leur valeur; on connaissait mieux l'importance commerciale et maritime de Bastia; on avait une idée plus précise du développement dont cette ville était susceptible. On possédait, en un mot, les éléments d'une solution définitive.

Après un examen attentif de tous les documents qui lui avaient été soumis, la commission reconnut que, sans doute, on pouvait trouver une combinaison qui, sous le rapport nautique, donnât au port actuel de Bastia une sécurité suffisante; mais les dispositions propres à atteindre ce but ne lui procuraient aucun agrandissement, et n'abritaient qu'une superficie de 3 hectares, dont le huitième à peine pouvait offrir un mouillage de 6 mètres; ce n'était que par l'établissement d'un avant-port qu'on obtenait un mouillage supérieur, et la profondeur de la mer ne permettait pas, d'ailleurs, de donner à cet avant-port une surface supérieure à 2 hectares et demi. La commission faisait observer en même temps que l'insuffisance de l'espace, déjà si sensible du côté de la mer, présentait, du côté de la terre, des obstacles non moins graves au développement ultérieur du commerce. Au sud, les berges abruptes de la citadelle sont inabordable; au nord et à l'ouest, les maisons qui entourent le port en rendent l'accès partout difficile. Aujourd'hui encore, les voitures ne peuvent atteindre les quais, et, pressées entre les berges et le coteau voisin, les maisons ne laissent aucune place libre pour les constructions indispensables à un grand établissement maritime. On pouvait donc améliorer l'état de choses actuel, mais non l'approprier aux besoins de l'avenir.

Tous ces inconvénients disparaissent si l'on donne la préférence à l'anse Saint-Nicolas. Alors, au lieu d'un port de 5 à 6 hectares de superficie, pouvant recevoir à peine quelques bâtiments d'un fort tonnage, il devient possible de créer un vaste port de 10 à 12 hectares, dont la moitié offre à peu près 6 mètres

de profondeur, et dont 3 hectares au moins présentent un mouillage supérieur à 8 mètres. Au lieu d'un emplacement étroit et insuffisant, on trouve du côté de terre, la vallée du Fango, dont la largeur et la pente se prêtent heureusement à l'extension de la ville et à la création des établissements commerciaux et maritimes. Enfin, au lieu d'un port inabordable par certains vents, et dont l'avant-port n'aurait pas toujours été, au moins dans toutes ses parties, complètement sûr, on crée un abri contre les tempêtes les plus dangereuses de ces parages, non-seulement pour les navires de commerce du plus fort tonnage, mais encore pour les bâtiments de la marine militaire; résultat important, sur une côte qui, dans une étendue de quarante lieues entre le Cap-Corse et Porto-Vecchio, ne présente pas un seul port de relâche.

Ces diverses considérations ont semblé à la commission tout à fait concluantes; elle a pensé que les avantages incontestables que devait procurer l'établissement d'un nouveau port dans l'anse Saint-Nicolas, feraient plus que compenser l'augmentation de dépenses qui pourrait en résulter, et elle a reconnu que ce projet offrirait la meilleure solution dans l'intérêt de la navigation et du commerce.

En même temps qu'elle donnait son avis sur l'emplacement du nouveau port, la commission signalait les divers systèmes qui pouvaient être adoptés pour sa construction. Elle indiquait deux combinaisons différentes, dont l'une présentait une passe tournée vers le sud, l'autre, une passe ouverte vers le nord. Tout en reconnaissant quelque supériorité au projet avec passe au sud, la commission faisait remarquer que le mouvement principal du port de Bastia a lieu avec la France, avec Gênes et Livourne; que dès lors, presque tous les arrivages viennent du Nord; et que cette circonstance était de nature à donner quelque avantage à la seconde combinaison; elle demandait, en conséquence, que les deux projets fussent soumis simultanément à une dernière enquête. Et, pour rendre cette enquête aussi concluante que possible elle demandait, de plus, qu'on y soumit en même temps le projet qui elle avait également indiqué pour l'amélioration du port actuel.

Cet avis de la commission, adopté dans toutes ses parties par le conseil des ponts et chaussées, a servi de base à une nouvelle étude qui complète la longue instruction à laquelle a donné lieu le projet d'établissement d'un port à Bastia.

Les avant-projets comparatifs, rédigés conformément à cet avis, ont été, dans les mois de septembre et octobre 1844, soumis à une nouvelle enquête. Les résultats ne pouvaient en être douteux, au moins en ce qui concerne la création du port Saint-Nicolas. Quant aux deux projets présentés pour ce port, l'opinion générale s'est montrée favorable à celui qui place l'ouverture de la passe au sud. Cette entrée est en effet, considérée comme devant offrir plus de facilité aux navires, et comme ne devant être que très-rarement exposée à l'action de vents dangereux.

C'est en cet état que l'affaire s'est représentée récemment devant le conseil des ponts et chaussées, où elle est devenue l'objet d'une nouvelle et sérieuse discussion.

Le conseil reconnaît l'avantage que présente, sous le point de vue nautique, l'ouverture d'une passe au

sud; mais il est frappé, en même temps, des facilités qui doivent résulter pour les arrivages, de l'ouverture d'une passe au nord; il pense qu'une combinaison qui réunirait les avantages propres à chacun des projets présentés, qui permettrait l'accès du port par tous les vents, qui offrirait de plus, contre les ensablissements, une garantie qu'on ne rencontrerait ni dans l'une ni dans l'autre des deux combinaisons indiquées, aurait une supériorité incontestable sur toute autre disposition, et il propose, en conséquence, l'adoption d'un système qui n'est, nous le répétons, qu'une combinaison des deux projets présentés par les ingénieurs, et qui offre l'avantage de donner deux passes au port de Bastia, l'une au nord, l'autre au sud.

Quelques mots suffiront pour expliquer l'ensemble des ouvrages arrêtés par le conseil général des ponts et chaussées. Un môle isolé, dirigé du nord au sud, fermera le port du côté du large.

Pour le défendre contre les vents du nord, on construira une jetée qui s'enracinera à une pointe saillante, dite la Pointe des Jésuites.

En arrière de cette première jetée, et dans l'intérieur du port, sera établie une autre jetée, contre les vents de l'est et du nord-est, et qui sera attachée au rocher saillant sur lequel est assise la maison Campana.

C'est entre ces jetées et l'extrémité du grand môle que sera ouverte la passe nord.

Quant à la passe sud, elle restera provisoirement placée entre l'extrémité du môle et la berge. Avant d'indiquer les ouvrages nécessaires pour protéger l'intérieur du port de ce côté, le conseil a pensé qu'il fallait étudier les effets de la mer dans cette passe qui, dès à présent, se trouve naturellement couverte par les saillies de la côte.

Cette combinaison nouvelle, dont tous les éléments sont empruntés au projet des ingénieurs, réunira les avantages de ces projets, procurera au port de Bastia une double entrée, le défendra contre les vents dangereux et laissera subsister une communication facile entre l'ancien et le nouveau port.

Les divers ouvrages projetés qui atteindront des profondeurs de près de 12 mètres dans les basses mers, seront construits en blocs naturels et défendus dans toutes les parties exposées à l'action des vagues par un massif formé de blocs artificiels de béton, sur une largeur moyenne de 7 mètres.

Enfin, le grand môle et la jetée intérieure, contre laquelle pourront venir stationner les navires, présenteront à l'intérieur un quai de 6 mètres de largeur protégé du côté de la mer par un mur d'abri qui n'aura que 3 mètres de hauteur pour la jetée, mais qui, pour le môle, sera porté à une hauteur de 6 mètres.

Tel est l'ensemble des dispositions que nous avons adoptées d'après l'avis du conseil des ponts et chaussées.

Ce conseil a fixé la dépense à 3,500,000 fr.; mais le conseil municipal de Bastia s'étant engagé, par sa délibération du 6 février 1842, à contribuer à l'exécution des travaux auxquels est attaché tout son avenir, pour une somme de 500,000 fr., il ne reste à demander qu'un crédit de 3 millions, et c'est cette somme dont nous venons aujourd'hui solliciter l'allocation.



## PROJET DE LOI.

Art. 14. Une somme de 3 millions est affectée à l'agrandissement du port de Bastia (Corse).

Art. 15. Sur l'allocation fixée par l'article précédent, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1845 un crédit de 250,000 fr.; sur l'exercice 1846 un crédit de 300,000.

La Chambre des députés a examiné dans les bureaux le projet de loi relatif aux ports du royaume, loi dans laquelle figure le port de Bastia. Les bureaux se sont montrés favorables à ce projet. Voici les noms des membres qui composent la commission: MM. Cadeau d'Acy, le général d'Houdetot, Denis, le vicomte Prosper Chasseloup-Laubat, Constans, le général vicomte Bonnemain, Dubois (du Havre), le Comte d'Angeville, l'amiral de Hell.

Deux de ces membres connaissent la Corse, MM. Bonnemain qui a commandé la division et l'amiral de Hell, qui a été longtemps en station à Bastia. M. d'Houdetot a accompagné le prince royal dans le voyage qu'il a fait en Corse. Les intérêts de Bastia se trouveront donc représentés et défendus par des personnes qui connaissent ses besoins, et cette circonstance nous fait bien augurer du succès de la proposition relative au port de notre ville.

## Nouvelles Diverses.

— Par ordonnance royale du 23 mars, S. A. R. le duc de Montpensier, chef d'escadron au 4<sup>e</sup> d'artillerie, a été nommé lieutenant-colonel.

— Par ordonnances royales individuelles du 6 avril, sont nommés pair de France: MM. le vice-amiral Grivel, Pedro Lacaze, le baron Marbot et le duc de Choiseul-Praslin.

— On assure que M. Victor Hugo sera compris dans une prochaine promotion de pairs qui viendra compléter l'insuffisante nomination des 4 pairs insérée au *Moniteur* d'hier. Depuis deux ans, il est mort plus de 25 membres de la chambre haute et dans le même espace de temps, il n'a paru que 5 ordonnances de promotion.

— M. Arago nous promet pour le mois de juillet prochain 40 degrés centigrades de chaleur à l'ombre, à Paris, par suite de la conjonction de Mercure avec le soleil au mois de mai prochain.

— Le roi et la reine des Belges sont très prochainement attendus à Paris; leurs majestés séjourneront auprès de la famille royale jusqu'à St-Philippe. Il y aura pendant le séjour de leurs majestés Belges une promenade au château de Fontainebleau.

— On parle vaguement aussi de la visite de la reine d'Angleterre.

— Une lettre de Rome, écrite par une personne en position d'être bien informée, mandate que le saint-père a destiné la Rose d'Or à S. M. la reine des Belges. On sait que cette rose est bûche par le souverain pontife, le dimanche de *Laxare*, à la messe qui se célèbre en la basilique de la Sainte-Croix-de-Jérusalem. En sortant de l'église, le saint-père tient la rose en main et la montre au peuple. Elle est ensuite envoyée en présent à quelque membre des familles souveraines qui se distingue par sa piété et son attachement à l'église, ou à quelque personnage illustre qui a rendu d'éclatants services à la religion.

## VARIÉTÉS.

Nous trouvons dans le *Journal d'agriculture pratique et de jardinage*, l'article suivant qui mérite de fixer l'attention publique et qui montre, par une expérience récente, tout le fruit qu'une commune peut, avec un peu d'intelligence et d'activité, tirer des terres laissées incultes et se créer des ressources

importantes et des revenus assez considérables, sans bourse délier, pour ainsi dire, en profitant seulement des circonstances favorables au milieu desquelles elle se trouve placée. Il n'est pas de village, en Corse, où tant de terres sont encore incultes ou mal cultivées, qui ne pourrait imiter l'exemple donné par une petite commune du département de l'Ardenne et mettre à profit l'expérience heureusement tentée par le curé de cette commune. Sans ce rapport, cet article est digne d'exciter l'intérêt et le désir d'imiter ce qui a si bien réussi ailleurs. Nous laissons parler le curé de R.....:

## AVANTAGES DES PLANTATIONS D'ARBRES FRUITIERS.

Lorsque, en 1804, je fus nommé curé, dans la commune de R....., je ne trouvai sur tout le ban que 37 arbres fruitiers.

Dans la commune située au bord de la Moselle, que j'avais occupée précédemment, j'avais appris à connaître les grands avantages que procurent les arbres fruitiers. Cette commune n'aurait de la vente des fruits une somme de 2,700 fr. Créer un tel revenu à la commune de R..... fut ma première pensée et ma ferme volonté. Avec l'assistance de Dieu, je fus assez heureux pour ne pas me laisser décourager par les obstacles que je rencontrai, et pour arriver enfin aux résultats suivants:

La vente des fruits produit déjà 350 fr., et paie les frais d'entretien d'une école évaluée à 750 fr. au moins.

Il n'y a certainement pas beaucoup de communes dans le canton qui soient moins favorisées sous le rapport du climat, de l'exposition et du sol que la commune de R.....

Ce qui a été possible ici ne doit donc pas être plus difficile dans les autres communes de cette partie de l'Ardenne; c'est pourquoi je considère comme un saint devoir pour moi de communiquer la manière dont j'ai agi et celle dont agissent aujourd'hui avec tant d'efforts et d'intelligence le conseil municipal et le maire de R.....

En 1803 je préparai dans le jardin curial un espace que je semai en noyaux et pepins; en 1807 je transplantai dans une pépinière 500 pommiers, 480 poiriers et 300 quetschiers qui avait fournis le semis.

En 1808 je greffai les pommiers et les poiriers avec des variétés tardives; pour les quetschiers, il n'est pas nécessaire de les greffer, et je transplantai chaque année leurs jets enracinés, de manière qu'en 1813 leur nombre s'élevait à 2,000. Lorsqu'en 1810 je transplantai dans la pépinière mes arbres âgés de 3 ans, je voulus donner à chaque arbre un tuteur; mais je fis la triste remarque que mon projet pourrait bien échouer à cause de la cherté des tuteurs; j'étais obligé de les faire scier de bois de chêne, et chaque pièce me coûtait 25 c.

Cette circonstance me fit penser à un autre moyen pour me procurer des tuteurs à meilleur marché. J'avais remarqué dans le voisinage un jeune bois de sapin qui aurait pu fournir des milliers de tuteurs; ce bois n'avait que quinze ans, et presque tous les arbres avaient, sur un diamètre de 0<sup>m</sup>, 05, 3 à 4 mètres de hauteur. Je m'informai près du propriétaire de la manière dont il avait élevé ce bois et des frais qu'il avait occasionnés.

J'appris qu'on semait sur 25 ares de terrain 2 kilogrammes de graine de sapin, qu'on hersait vigoureusement, qu'on ensuait on faisait rouler ou tasser le sol par un troupeau de moutons, et que le kilogramme de graine de sapin ne coûtait que 2 fr.

Je fis venir tout de suite 50 kilogrammes de graine de sapin, que je semai à la fin du mois de février 1811, sur 1 hect. 25 ares de terrain inculte que j'avais acheté 58 fr.

Le semis leva très bien; en 1824 il me fournit, d'un premier éclaircissement, 1,000 beaux tuteurs; en 1826, 1,500; en 1827, 1,800; en 1829, 1,000, et en 1830 encore 700. Il peut rester maintenant encore 3,000 sapins espacés d'un mètre, qui ont l'un dans l'autre 0<sup>m</sup>, 24 de diamètre. Si aujourd'hui je voulais vendre ce bois, j'en obtiendrais facilement 1,200 fr., sans compter les tuteurs qu'il m'a fournis.

Chaque fois qu'une plantation avait lieu de la planche où j'avais fait le semis dans la pépinière, on préparait une autre planche pour faire de nouveaux semis, afin de pourvoir aux besoins à venir de la pépinière.

En 1830 ma pépinière contenait 4,000 sujets grêfés de différents âges, de quatre jusqu'à quinze ans. Je croyais qu'il n'y avait qu'à produire des arbres pour en donner le goût aux habitants de la commune, mais je m'étais bien trompé; personne ne voulait accepter gratuitement un arbre pour le planter, et tous mes arbres me restèrent. Que pouvais-je en faire? Je ne possédais de terrain qu'un revers pierreux de montagne et mon bois de sapins.

En 1845 je plantai 4,000 quetschiers sur le revers, puis je plantai sur les bords du chemin du cimetière, long de 1,000 mètres, sur 8 mètres de largeur, et autour du cimetière des pommiers et des poiriers, en ayant soin de mettre entre deux arbres à pépins un arbre à noyaux; en tout 600 arbres y trouvèrent place.

En 1822 je vendis la récolte de 1,000 quetschiers, à raison de 25 c. par arbre. En 1823 ils me rapportèrent 220 fr.; en 1824, 360 fr.; et jusqu'à 1830, mes moyennes de 300 fr.

Ce beau résultat ne fut pas encore suffisant pour vaincre les préjugés de la commune.

Le maître d'école, qui jusqu'alors avait dirigé sous mes ordres les enfants dans la culture pratique des arbres, mourut en 1830. De son école étaient sortis à peu près 60 jeunes gens connaissant bien la culture des arbres; les plus âgés avaient 24 ans, et étaient en partie établis dans le village.

Le salaire du maître d'école ne montait alors qu'à 350 fr., et il n'y avait point de pépinière communale. L'administration fixa le traitement du nouveau maître d'école à 750 fr., et imposa à la commune l'obligation de créer une pépinière.

L'impôt pour l'école monta de 4 à 8 fr. par enfant, et devint ainsi très lourd pour la classe peu aisée. A l'exception de deux membres, toute la commune appartenait à cette classe.

Pour les soulager de ce lourd fardeau et arriver à l'accomplissement de mes projets, je leur offris mes plantations et les revenus qu'elles pouvaient produire, aux conditions suivantes:

1° Que la commune donnerait à l'école 1 hectare de terre inculte pour y établir une pépinière; que ce terrain serait tout d'abord labouré, fumé et entouré d'une clôture;

2° Que tous les chemins et tous les terrains incultes appartenant à la commune, et susceptibles de produire des arbres fruitiers, seraient plantés en arbres fruitiers, par le maître d'école; que ce dernier devrait en planter tous les ans 400, et recevoir pour chaque arbre 1 fr. 10 c.; qu'il serait tenu de les soigner jusqu'à ce qu'ils portassent, moyennant 6 c. par arbre, qui devraient être payés par la caisse communale;

3° Que le maître d'école serait tenu de donner aux habitants du village, qui voudraient les planter sur leur propre terrain, les arbres grêfés, âgés de sept à neuf ans, pour 25 c. la pièce; qu'il ne pourrait en vendre à des étrangers qu'avec l'autorisation du conseil municipal;

4° Afin que les tuteurs ne manquent pas par la suite et qu'il n'y ait pas disette de bois, la commune devra s'engager à semer tous les ans en sapins 5 hectares de ses 75 hect. de friches, (ces friches étaient de mauvais pâturages dont jouissaient seulement quelques habitants), et à donner par la suite les tuteurs qui proviendraient de ces semis, au maître d'école et aux habitants du village, pour 6 c. la pièce;

5° Que les fruits et autres produits des plantations seraient vendus tous les ans au profit de la commune. Sur le produit de cette vente on prélèverait 300 fr., qui, ajoutés aux 450 fr. assurés au maître d'école pour 400 arbres à 1 fr. 10 c. qu'il doit planter chaque année, compléterait son salaire de 750 fr.

Le conseil municipal n'accepta pas ces offres, quoique toute la commune le voulait et qu'onqu'elle en témoignât hautement le désir. En vain le maire s'efforça de faire comprendre aux membres de ce conseil les avantages qui en résulteraient, de leur faire voir les beaux résultats que j'obtenais tous les ans. Quelque séduisant que fût mon bois de sapins, la perspective d'en avoir une étendue beaucoup plus considérable appartenant au village, et la fondation d'une école gratuite, ce beau projet échoua contre la considération du troupeau de bêtes à laine dont jouissaient seulement quelques riches habitants qui avaient le plus grand nombre de voix dans le conseil

et ne voulaient pas sacrifier leurs petits intérêts au bien-être de la majorité des habitants.

D'après la loi, la moitié des membres du conseil municipal furent changés en 1831. Cette circonstance rendit de l'espoir au maire. Le changement eut lieu, les propriétaires de moutons ne furent pas renommés. A leur place vinrent de jeunes hommes élevés par l'ancien maître d'école, amis des arbres et du bien public; le maire présenta de nouveau mes propositions au nouveau conseil municipal, qui les accepta.

Dès 1831 on mit la main à l'œuvre, les 175 ares pour la pépinière furent préparés, et 5 hectares de friches semés en sapins.

Heureux d'avoir atteint ce résultat, je fis cadeau de tout ce que contenait ma pépinière au maître d'école. Il transplanta tout de suite les semis, et en fit de nouveau dans la pépinière communale. Il y transplanta également les petits sujets, et ceux de dix à quinze ans furent plantés le long des chemins communaux et sur des rochers exposés au midi.

En 1835 il avait déjà transplanté 2,000 arbres sur les communaux, avec l'aide des enfants de l'école; en 1837 la commune avait 3,000 arbres qui portaient des fruits. A la vente des fruits chaque arbre donna un revenu de 50 c., et en 1842 un produit moyen de plus de 1,300 fr.

La commune se réjouissait; car, outre les 750 fr. pour le maître d'école, elle avait une école qui ne lui coûtait rien, et 375 fr. de reste. C'était de hauts intérêts pour les 1 fr. 12 c. payés pour chaque arbre planté.

Le maître d'école continua à planter tous les ans 400 arbres, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus de terrain vide. Les enfants de l'école, qui avaient aidé à faire ces plantations, furent chargés de les soigner et de les protéger, charge qu'ils conservèrent après être devenus des hommes établis dans le village: pour cela chaque élève reçoit tous les ans, gratis, de la pépinière, un arbre grêfé. Les suites de cette mesure eurent l'avantage de donner le goût de l'étude, l'amour des arbres et des plantations en général. Le territoire que j'avais trouvé nu en 1804 se transforma en un verger.

On continua à faire des semis de différentes variétés d'arbres résineux, tous prospèrent. Le troupeau a été réduit de 600 bêtes à laine à 100, mais ce déficit de troupeau est compensé par un beau bois de sapins d'une étendue de 75 hectares, et par 2,500 quetschiers qui couvrent environ 7 h. 1/2 de revers de montagne à l'exposition du midi. La commune a un bâtiment communal attenant à la maison d'école, dans lequel se trouve le pressoir pour faire le cidre. On fait actuellement dans les bonnes années jusqu'à 1,800 hectolitres de cidre et à 4 500 hectolitres de vinaigre. Si l'on ne compte en moyenne que 4 fr. par hectolitre, et que 800 hectolitres par an, on trouve que la commune a un revenu d'environ 3,000 fr. par an, avec lesquels elle peut payer tous les impôts et charges communales.

Les quetschiers portent tous les deux ans; les fruits sont employés dans les ménages en partie frais, en partie secs, et le reste est converti en eau-de-vie. La commune possède 8,000 quetschiers, dont 6,000 sont en rapport et produisent un revenu en argent comptant de 3,800 fr. par an. Comme les arbres sont très éloignés les uns des autres, ils nuisent peu aux récoltes.

Beaucoup de champs sont cultivés à la bêche, c'est la culture la plus parée et qui donne les plus beaux produits. Quoique le labour à la bêche soit trois fois aussi coûteux que celui à la charrue, il a pourtant l'avantage de donner de plus beaux produits et d'employer plus de bras. C'est à cet accroissement de main-d'œuvre et aux plantations d'arbres que la commune est redevable de ne plus avoir de mendicants, tandis qu'il y avait 17 familles qui ne vivaient que par la mendicité. Les plantations d'arbres ont aussi fait prospérer le métier de tonneliers. La commune compte 10 maîtres tonneliers et 30 apprentis.

Nous n'avons pas pu obtenir que le digne curé mit son nom à cette publication. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le village dont il a été le bienfaiteur est situé à peu de distance de Longwy (Moselle).

L'anniversaire du jour où le curé O... arriva en 1804 dans la commune est pour les habitants reconnaisants un jour de fête; le plus beau bouff du vil-

lage, orné de rubans, conduit à la maison curiale dix hectolitres du meilleur cidre, un hectolitre de la meilleure eau-de-vie, et les expressions de la joie et de la reconnaissance populaires qu'accompagnent ces présents, sont pour le vieillard une douce récompense du bien qu'il a fait.

Puisse son exemple trouver de nombreux imitateurs!

### Vente de Meubles.

Le mardi, 22 de ce mois, à huit heures du matin, sur la place du vieux marché, il sera procédé, par le ministère de M. Bartoli, huissier, à la vente publique et volontaire aux enchères, d'objets mobiliers, tels que lits, glaces, tables, collection de cartes géographiques sur cadres, etc.



Le bateau à vapeur la Letizia, partira de Bastia pour Marseille dimanche prochain 29 courant à 8 heures du matin, et de Marseille pour Bastia, le 27 dito à la même heure.

Un bateau à vapeur de la Compagnie Valery, partira pour Portoferraio (De l'Elbe) le 26 à 9 heures du soir s'il obtiendra au moins 20 passagers, et repartira pour Bastia le 29 au matin.

Le prix des places est fixé à 16 fr. aller et retour.

### PORT DE BASTIA. ARRIVÉES

- MARSEILLE 9 avril, tartane St-Etienne, français, de 62 tx, c. Nicolet, lest.
- LIVOURNE 11 id. h. à vap. Télégraphe, français, de 53 tx, c. Bugliani, passagers.
- PORTOVECCHIO 12 id. bateau J. Cléante, français, de 21 tx, c. Sanguinetti, planches.
- GENES 14 id. bouff Jésus Marie, sarde, de 18 tx, c. Figalo, riz et pait.
- MARSEILLE 14 id. bat. à vap. Letizia, français, de 73 tx, c. Valzi, diverses et passagers.
- AJACCIO 15 id. bat. à vap. Télégraphe, français, de 53 tx, c. Lota, passagers.
- DE LA PLAGE 16 id. tartane Mexicain, français, de 45 tx, c. Rounard, charbon.
- DE LA PLAGE 16 id. goélette St-Joseph, français, de 38 tx, c. Gabrielli, garance.
- DE LA PLAGE 16 id. tartane M. Joséphine, français, de 60 tx, c. Etienne, charbon.
- DE LA PLAGE 16 id. tartane, P. Baptistin, français, de 62 tx, c. Fournier, charbon.
- MARSEILLE 16 id. paquebot Bastia, français, de 120 ch. c. Sanii, dépêches et passagers.
- LIVOURNE 17 id. bat. à vap. Maréchal Sebastiani, français, c. Bertocci, passagers.

### DÉPARTS.

- MARSEILLE 11 avril, paquebot Bastia, français, de 120 ch. c. Sanii, dépêches et passagers.
- AJACCIO 12 id. bat. à vap. Télégraphe, français, de 53 tx, c. Lota, passagers.
- MARSEILLE 13 id. brick Bon Berger, français, de 101 tx, c. Azibert, fonte en fer.
- PORTOVECCHIO 13 id. tartane St-Etienne, français, de 62 tx, c. Nicolet, matériaux.
- A LA PLAGE 13 id. tartane, F. Etienne, français, de 55 tx, c. Guatiella, lest.
- A LA PLAGE 13 id. brick-poël. Deux-Amis, français, de 65 tx, c. Alfonsi, lest.
- A LA PLAGE 13 id. goélette St-Joseph, français, de 38 tx, c. Gabrielli, lest.
- LIVOURNE 14 id. bat. à vap. Maréchal Sebastiani, français, de 31 tx, c. Bertocci, passagers.
- LIVOURNE 15 id. mistick Assomption, français, de 29 tx, c. Stretti, lest.

Le Gérant, N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIATI.



CE JOURNAL PARAIT TOUS LES JEUDIS.

On s'abonne à Bastia au bureau du Journal, rue des Jésuites.

A Paris, à l'Office-Correspondance de LAFOLLET et C<sup>o</sup>, Place Notre-Dame des Victoires 26. (Place de la Bourse) entrée par la rue Brongniart, où l'on reçoit les Annonces.

# L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL,

Feuille d'Annonces Légales.

### PREMIER

DE L'ABONNEMENT. Trois mois ..... 2 fr. Six mois ..... 4 fr. Un an ..... 8 fr. Pour le Continent 20 c. Plus l'Étranger, 24 c. PAIX D'INTERMÈDE. Diverses ..... 40 c. Judiciaires ..... 25 c. Les lettres et annonces doivent être adressées francs.

## Bastia.

Le système représentatif, tel que le fait l'opposition, est, il faut l'avouer, un bien singulière constitution. Le gouvernement, quel qu'il soit, est assez embarrassé de ses actes, et s'il voulait prendre au sérieux les accusations contradictoires auxquelles il est en butte, il serait forcé de se réfugier dans l'incertitude la plus absolue; et encore ne trouverait-il pas là une planche de salut, car on lui reprocherait, et à juste titre cette fois, son incurie et son indifférence. Que si, dédaignant toutes les vaines clameurs qu'on élève autour de lui; que si, voulant accomplir sa mission, il se met sérieusement à l'œuvre, l'opposition trouve mille prétextes pour entraver sa marche et pour frapper, si elle le pouvait, de stérilité tous ses actes.

Ainsi, par exemple, le ministère a présenté différents projets de loi pour l'amélioration des routes, des voies fluviales, des ports du royaume, pour la construction des chemins de fer, améliorations longtemps souhaitées, depuis longtemps à l'étude; croyez vous que l'opposition va encourager ces actes et s'empresser d'y prêter son concours? Ce rôle serait trop simple et d'un patriotisme par trop vulgaire. L'opposition ne veut voir là qu'un vaste système de corruption appliqué à la France entière, s'efforçant de frapper de discrédit ces mesures si utiles, ces travaux si nécessaires. Si les reproches de l'opposition avaient le moindre fondement, il faudrait nécessairement repousser ces projets et arrêter, à leur source, ces désirs de venir en aide aux besoins en souffrance du pays; car, après tout, il vaut mieux pour un pays rester pauvre, arriéré sous le rapport matériel, que de se laisser aller sans défiance à la corruption qui s'en prend, non plus aux intérêts d'un peuple, mais à sa conscience, à son cœur. Donc l'opposition en masse devrait voter contre ces projets et se renfermer dans une négation systématique, violente. Mais comme l'opposition sait, après tout, à quoi s'en tenir sur la valeur réelle de ses accusations, elle donne un démenti solennel à ses prédictions quotidiennes et vote pour les projets qu'on lui présente, à moins, ce qui arrive parfois, qu'elle ne puisse son rigorisme de paroles jusqu'aux actes et qu'elle ne préfère sacrifier l'avenir du pays à ce qu'elle croit être ses intérêts, son avenir à elle. Si le gouvernement se laissait prendre à ces folles paroles, il devrait retirer toutes ses propositions une à une et se restreindre au rôle négatif qu'on lui voudrait imposer, sans doute pour avoir un motif sérieux de le chicaner, de le harceler.

Ces dispositions de pessimisme quand même, qui

veut voir le mal partout et toujours, ont un grave inconvénient, c'est qu'elles rendent le pouvoir indifférent à l'éloge comme au blâme et que s'étant le droit d'être cru, par ses exagérations évidentes, l'opposition prive le pays des garanties et des services qu'elle pourrait lui rendre, et elle restait dans de justes et équitables limites. Le pouvoir qui, nous le savons mieux que personne, a besoin d'être contenu, averti, finit par ne plus tenir compte des critiques passionnées auxquelles il est en butte, et puisque ses intentions les meilleures, ses actes les plus évidemment inoffensifs, disons mieux, les plus utiles, sont méconnus, travestis, il finit par ne plus avoir souci même des observations raisonnables qui pourraient lui être faites et ainsi se perd complètement l'utilité d'un débat contradictoire qui pourrait éclairer une foule de questions. Quand il voit que les faits sont dénaturés à plaisir, que les attaques les plus virulentes ne reposent que sur ces faits ainsi altérés, que lui importent les conseils, le blâme qu'on pourrait lui adresser à l'occasion d'autres faits qui seraient appréciés avec autant d'à-propos et de convenance que d'impartialité?

Ainsi, quand il s'est agi des négociations à entamer avec l'Angleterre relativement au droit de visite, question qui a été si étrangement dénaturée et dont on a rendu la décision si difficile en compliquant les négociations de mille détails étrangers au débat et aux griefs primitifs, l'opposition, qui voulait à toute force avoir raison, a déclaré bien solennellement qu'aucune solution favorable ne serait trouvée et que le ministère qui, disait-elle, le savait aussi bien qu'elle, en serait quitte pour les fausses espérances qu'il avait données au pays. Eh bien! aujourd'hui qu'il parait que cette solution, déclarée impossible d'un ton si dogmatique, paraît être proche, l'opposition qui ne veut pas être battue et qui comprend quel coup doit porter à sa perspicacité le succès de ces mêmes négociations, l'opposition affirme que rien n'était plus simple et plus facile que la modification à obtenir et que le ministère qu'elle ne veut pas reconnaître avoir réussi en quoi que ce soit, aurait grand tort de se révaloir d'un événement si aisé à réaliser, bien qu'elle l'eût déclaré, il y a un mois à peine, impossible. L'opposition vous défie de marcher, de réussir; on marche, on réussit devant elle. Elle oublie les défis qu'elle avait portés avec un si superbe dédain, et elle trouve, après coup, que ce qu'on a fait était la chose du monde la plus aisée à accomplir. Prenez ainsi toutes les questions une à une et vous rencontrerez toujours la même conduite, les mêmes volte-faces et le même aplomb. N'est-ce pas là un triste système capable de décourager les plus intrépides et de ruiner le gouvernement représentatif?

Il est vrai que le pays, qui juge d'après lui et son bon sens, ne se préoccupe pas beaucoup des déclarations à double face de l'opposition qui s'arrange de façon à avoir toujours les apparences de la raison, pour ceux qui oublient le lendemain ce que ses organes ont écrit et affirmé la veille. Mais le pays et le pouvoir n'en sont pas moins privés du secours et du concours que lui apporterait, et que devrait lui apporter, une opposition habile, clairvoyante et c'est un grand mal quand un des ressorts principaux du gouvernement représentatif se trouve ainsi faussé, annihilé par ceux-là même qui devraient le faire jouer.

Une ordonnance du roi, du 10 avril, publiée par le *Moniteur*, nomme :

Président de chambre à la cour royale de Bastia, M. Stefanini, conseiller à la même cour.

Conseiller à la cour royale de Bastia, M. Nascia, président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Corte.

Président du tribunal de première instance de Corte, M. Montera, fils, président du tribunal de première instance de Sartène.

Président du tribunal de première instance de Sartène, M. Castell, juge d'instruction au siège de Calvi.

Juge au tribunal de première instance de Bastia, M. Benigni, avocat.

Juge d'instruction au tribunal de première instance de Calvi, M. Perotti, substitut près le même siège.

Substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Calvi, M. Chevalier, avocat, docteur en droit.

Le bateau à vapeur de l'État l'Antelope est arrivé lundi dernier à Bastia. Il vient remplacer, comme stationnaire, le brick-goélette l'Étoile qui retourne à Toulon. C'est surtout pour surveiller plus activement la zone de mer qui environne les côtes de la Corse et qui est visitée par les pêcheurs de l'Italie et appauvrie de poisson, que ce bateau nous a été envoyé. La surveillance pourra dès lors être plus active et il faut espérer que les courses des pêcheurs de l'Italie ne seront ni aussi faciles ni aussi multipliées qu'elles l'ont été.

A la suite d'un remarquable concours, M. Marchai a été nommé professeur du Val-de-Grâce, où ses qualités brillantes ont fait sensation. M. Marchai est né à Calvi (Corse).

Le nonce papal à Munich, Mgr Viale-Prelà, quitte cette ville pour se rendre en cette qualité à Vienne. Il est remplacé en Bavière par Mgr Morichini.

Voici les changements qui ont eu lieu dans le personnel du clergé de la Corse, pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année courante :

La cure de Valle, arrondissement de Corte est vacante par le décès de M. Emanuelli.

Ont été nommés desservants des communes ci-après, savoir :

MM. Pieri Jean-Pierre à Lama; Agostini François-André, à Rutali; Consalvi Louis, à Porri; Ambrosi Jean-André, à Castellare; Michelangeli Jean-Baptiste, à Scata; Andarelli Pierre, à Silvareccio; Mariotti Jean-Bénigne, à Biguglia; Vecchioni Valère, à Novella; Mastracci Charles, à Asco; Leoni Paul-Marie, à Sermano; Croce Philippe-François, à S<sup>te</sup> Lucie; Rinaldi Joseph-Marie, à Bustanico; Aitelli Jean-Innocent, à Zuani; Geronimi Camille, à Albertacce; Piereschi Antoine, à Bisinchi; Pantalacci Louis, à Pizzalle; Grimaldi Joseph-Marie, à Carcheto; Stefani Joseph, à Piedorezza; Alfonsi Joseph, à Brustico; Ferali Ours-Pierre, à Taranno; Cesari Charles-François, à Castirla; Venturini Dominique, à Prato; Angeli Joseph-Marie, à Rusio; Santucci Jacques, à Moncale; Luciani Xavier, à Argiusta et Moriccio; Giacomoni Alexandre, à Calvese; Marcaggi Marc, à San Benedetto; Ortolli Jacques-Antoine, à Torgia et Cardo.

Ont été nommés vicaires des communes ci-après, savoir :

MM. Franceschini François, à Bocognano; Yersini Ignace, à Marignana; Sciaccaluga Ange-François, à Brando; Orsini Pompei, à Pietracorbara; Antonorsi Dominique-Marie, à Cagnano; Tomei Mathieu, à Luri; Pizzini Paul, à Ersa; Antonetti Jacques-André, à Tomino; Paganucci Mathieu, à Olmeta; Carlotti Ludovic-Antoine, à Volpajola; Pancrazzi Pierre-Antoine, à San-Giovanni; Mariani Jean-Noël, à Ocagnano; Olivace Ange-Félix, à Canari; Massoni François-Xavier, à Ile-Rousse; Costa-Savelli Charles-François, à Belgodere; Olivi Ange-Dominique, à Olmi et Cappella; Giudicelli Pierre-Paul, à Moita; Mannoni Jean-Thomas, à Canavaggio.

Par une décision du 8 du courant, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a bien voulu mettre à la disposition de M. le préfet, une somme de 3000 fr. à distribuer entre divers habitants de la Corse qui ont été victimes en 1845 d'accidents divers.

Voici la liste des jurés pour le service du 2<sup>e</sup> trimestre de la cour d'assises de Bastia, dont l'ouverture est fixée au 19 mai prochain, sous la présidence de M. le conseiller Stefanini, assisté de MM. Juchereau de St-Denis et Murati.

#### Jurés titulaires.

Peretti Trojano, propriétaire, domicilié à Levie. Santelli Antoine-Félix, négociant, Bastia. Peretti Joseph-Marie, propr. et médecin, Sartene. Roccaserra Vincent, capit. en retr., Portovecchio. Ghilfucci Antoine-François, propr., Morsiglia. Petreto Ange-Marie, avocat et avoué, Ajaccio. Filippini Horace-Hyacinthe, propriétaire et négociant, Corte.

Marinenghi Barthélemy, avocat, Ajaccio. Lazarotti Antoine-Sébastien, propriétaire et maire, Bastia.

Coccardi Joseph-Antoine, avocat, Ajaccio. Ciccarelli Jacques-Antoine, docteur en médecine, Bastia.

Casalta Jacques-François, chef de bataillon en retraite, Muro.

Ortolli Antoine-Vincent, propriétaire, Sartene. Saliceti Thomas, propriétaire et maire, Saliceto.

Brignole Charles-Jérôme, propriétaire et commerçant, Cervione.

Casamarte Antoine-François, propr., Ajaccio.

Sebastiani Louis-Hyacinthe, payeur du département, Ajaccio.

Belgodere de Bagnaja, Antoine-Léonard-Bonfils, Belgodere.

Colle Pierre, capitaine en retraite et membre du conseil-général, Morosaglia.

Morati Tiburce, propriétaire et ancien sous-préfet, Murato.

Lota Antoine-Hyacinthe, propriétaire et ancien maire, Bastia.

Gandii Pierre, négociant, Calvi.

Poli Joseph-Marie, propriétaire, Cervione.

Guasco Antoine, docteur en chirurgie, Bastia.

Pianelli Jean-Baptiste, cap. en retraite, Olmeto.

Versini Louis, docteur en médecine, Ajaccio.

Colonna-Leca Joseph, propr. et maire, Lumio.

Cittadella François, avocat et maire, Vico.

Benetti Charles-François, propr., Viggianello.

Peraldi Antoine-Olivier, avocat, Vico.

Orsini Jean-Étienne, propr. et maire, Canari.

Colonna-d'Ornano Jacques-Ant., avocat, Ajaccio.

Marchi Gabriel, imprimeur, Ajaccio.

Patrimonio Joseph-Marie, propriétaire, Bastia.

Casabianca François-Xavier, propriétaire et avocat, Bastia.

Piovanacco Thomas, cap. en retraite, Bastia.

#### Jurés supplémentaires.

Gregorj Louis, propriétaire, Bastia.

De Cardo Charles-Félix-Antoine, capitaine en retraite, Bastia.

De Zerbi Dominique-Louis, propriétaire et avocat, Bastia.

Gavini Ambrois, officier en retraite, Bastia.

On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille, du 20 avril :

« Une notabilité diplomatique vient de s'éteindre dans notre ville. M. le comte de Latour-Maubourg, ambassadeur de France à Rome, est décédé avant-hier soir à l'hôtel Noailles, où il était descendu, ces jours derniers, avec sa famille. Ce matin, à neuf heures, ont eu lieu ses obsèques. Le corps a été porté à la Cathédrale et de là au cimetière; les principales autorités escortaient le char.

« M. le comte de Latour-Maubourg a succombé à une maladie de poitrine qui le minait depuis longtemps. Les médecins lui avaient conseillé de prendre les eaux. En quittant Marseille, son intention était de se rendre à Montpellier où il aurait séjourné quelque temps, puis de là à Bagnères de Bigorre.

« M. le comte de Latour-Maubourg qui avait été successivement investi des fonctions d'ambassadeur de France à Bruxelles et à Barcelone, occupait ce poste à Rome depuis 6 ans; il avait succédé à son

frère, qui, atteint de la même maladie que lui, l'avait précédé dans la tombe.

« M. de Latour-Maubourg était âgé de 48 ans. »

## Nouvelles Diverses.

— Six ordonnances royales élèvent à la dignité de pair de France :

M. Bertin de Vaux, ancien député, membre d'un conseil général;

M. Martell, ancien député;

M. le duc de Trévise, membre d'un conseil général de la Seine;

M. le comte Charles de Mornay, ministre plénipotentiaire en Suède;

M. le baron Achard, lieutenant-général;

M. le vicomte Hugo (Victor), membre de l'Institut.

— Nous lisons dans le *Fédéral de Genève*, du 15 avril :

Le grand conseil du canton de Lucerne a rendu le 12 avril le décret suivant :

« Nous président et grand conseil, etc.

« Après avoir entendu le rapport du conseil d'État sur l'exécution de l'arrêté rendu le 4 avril, concernant les corps-francs faits prisonniers dans les combats du 31 mars et du 1<sup>er</sup> avril;

« Sur la proposition d'une commission nommée par nous :

« En vertu de l'art. 50 de la Constitution;

« Avons décrété et décrétons :

« I. Le conseil d'État est de nouveau chargé de prendre les dispositions nécessaires pour que, à l'exception des chefs et commandants de compagnie, les corps-francs qui appartiennent aux états étrangers soient le plus promptement possible et par sentence judiciaire, bannis de la confédération Suisse, et qu'ils soient rendus par l'intermédiaire du Vorort à leurs gouvernements respectifs.

« Le conseil d'État est en outre chargé de rendre la liberté aux jeunes gens au-dessous de 20 ans, contre une indemnité raisonnable pour les frais qu'ils ont entraînés leur nourriture et les soins qu'on leur a donnés pendant leur détention.

« Le conseil d'État est autorisé à faire remise aux nécessiteux de cette indemnité.

« II. Quant à ce qui concerne les corps-francs des autres cantons, à l'exception pourtant des chefs et commandants de compagnie, qui seront jugés conformément à la loi, le conseil d'État est autorisé à entrer en négociation avec les gouvernements des cantons auxquels ils appartiennent, en tant que ces gouvernements en exprimeront le vœu, et à conclure un traité sur leur élargissement et leur remise aux mains des autorités de leurs cantons respectifs.

« Dans ce traité il sera bien entendu que des garanties suffisantes seront données que toute rupture de la paix et toute entreprise des corps-francs n'aura plus lieu à l'avenir, et que le paiement intégral des frais occasionnés à Lucerne par l'irruption des corps francs lui sera assuré.

« Le conseil d'État est autorisé dès à présent à faire remise aux différents cantons d'un certain nombre de prisonniers, mais il est chargé d'en retenir quelques uns, comme garantie de l'exécution des traités.

« Si aucune convention ne peut se conclure avec les cantons, Lucerne se réserve des mesures ultérieures envers les corps-francs qui seront retenus.

« L'entrée du canton de Lucerne est interdite aux corps-francs des autres cantons qui auront été élargis.

« III. Les ressortissants du canton de Lucerne qui ont pris part à l'invasion du 31 mars et du 1<sup>er</sup> avril, à l'exception des chefs et commandants de compagnie, qui seront jugés conformément à la loi des corps-francs, seront jugés par les tribunaux compétents suivant le code pénal ou les lois militaires.

« Le grand conseil manifeste cependant le désir de faire grâce à un grand nombre d'entr'eux, en tant qu'ils adresseront une requête à cet effet.

« Le 8 avril on comptait à Lucerne 1741 prisonniers, dont 650 Argoviens, plus de 400 étrangers à la Suisse, environ 200 Lucernois, 170 Bernois, 160 Campagnards-Bâlois, 60 Soleurois, et 30 Zurichois.

« Un certain nombre de prisonniers se trouvaient en outre à Hohenrein, à Entlebuch, à Willisau et à Suracé.

« La sentence du congrès mexicain contre Santa-Anna a été telle qu'on l'avait prévue depuis longtemps; il a été condamné au bannissement et à la confiscation de ses biens; mais on comprend à merveille que cette partie de la condamnation ne pourra s'appliquer qu'à ses propriétés au Mexique; or, il paraît que la plus grande partie de sa fortune était dès long-temps mise à couvert à l'étranger. Iturbide n'avait pas été aussi heureux; les meurs politiques se sont adoucies au Mexique comme ailleurs.

« Des nouvelles reçues de l'Océanie française, et qui vont jusqu'au 26 octobre 1844, n'annoncent aucun changement, ni en bien ni en mal, dans la situation du pays. La reine Pomaré persistait à repousser le protectorat de la France. Les naturels étaient toujours dans leur camp sans faire de démonstrations hostiles. De temps en temps, il venait à Papéti faire des emplettes; ils circulaient librement. Les troupes françaises étaient, de leur côté, occupées à des travaux d'amélioration de territoire. Les naturels craignent plutôt qu'ils ne paraissent disposés à tenter une attaque. Les naturels revenus à Papéti étaient fort bien avec les Français. Le journal *l'Océanie* ajoute :

« Les femmes principalement sont très-nombreuses aujourd'hui à Papéti, et, du matin au soir, on les voit de tous côtés, par troupes, courir en chantant et en dansant. Toutes les fois que la musique de l'Union joue au Gouvernement, la cour de l'hôtel est envahie d'hommes, de femmes et d'enfants qui se montrent si heureux qu'on a peine à comprendre qu'à quelques lieues autour de Papéti il y ait des Indiens qui nous considèrent comme des ennemis. »

« Les nouvelles des lies Marquises sont aussi satisfaisantes. La santé des troupes est excellente.

« La reine d'Espagne, M<sup>re</sup> Clary, femme du roi Joseph, aujourd'hui comtesse de Survilliers, est morte à Florence le 7 avril. Cette dame qui était belle-sœur du roi Charles de Sardaigne, avait porté sur le trône, où elle n'avait fait que passer, l'exemple des vertus qui l'ont accompagnée dans l'exil et qui avaient adoucies les peines de la mauvaise fortune. Tous les pauvres de Florence savaient le nom de la comtesse de Survilliers et de la princesse Charlotte,

sa fille, qu'ils appelaient la *bunna signora*, et qui a précédé sa mère dans la tombe.

« Il est question au ce moment de changer de système des armes à feu de la garde nationale parisienne et de remplacer par des batteries à piston les batteries à silex. La ville de Paris doit, dit-on, affecter à ce changement une première somme de 100,000 fr.

« Au commencement de la chambre des lords de ce jour, le comte de Clarendon a appelé l'attention sur les affaires de l'Orégon. Le comte d'Aberdeen a déclaré que le gouvernement était tout prêt à faire connaître tous les détails de l'affaire, mais il ne pouvait le faire actuellement sans compromettre le service public.

« Dans la séance des communes, sir Robert Peel a déclaré que le gouvernement était décidé à faire, de concert avec le gouvernement français, tous ses efforts pour terminer la guerre avec Buenos-Ayres.

« M. Natalis-Rondot, délégué commercial, attaché à la mission en Chine, raconte, dans le *Courrier de St-Quentin*, les détails d'une visite qu'il a faite le 28 octobre, à la maison de campagne de Pivan-Tanqua, mandarin au bouton de cristal, qui a quelque chose comme 160 millions de francs de fortune. Cette maison de campagne est bâtie tout entière au-dessus d'une prairie inondée; tout repose donc sur pilotis et arcades voûtées en briques. Les appartements des pavillons sont délicieux; les cloisons sont toujours des treillis légers, délicats, voilés par des stores transparents. Les portes sont des stores de rotin très fin, souple et léger; les planchers sont des dalles de marbre. Les murs sont tapissés de légendes en caractères chinois variés d'écriture, de style, de goût.

« Le voyage pour aller comme pour revenir s'est fait sur un bateau portant le pavillon mandarin flanqué de lanternes et de flammes. A l'avant était un pirorier, et sur la terrasse un ratelier d'armes, lances à fer de pique, arcs, flèches, sabres à double lame, etc. L'intérieur en était décoré et meublé d'une manière charmante et riche, et une petite collation y était servie. Les femmes et les enfants, en voyant sur le pont nos compatriotes, criaient : *Fangua, Fangualois* (Français), et faisaient en riant et le plus gracieusement du monde, le geste de couper la tête. Le mandarin assurait que c'était une plaisanterie. M. Rondot se montre du reste grand admirateur du beau sexe chinois. Dans son récit, il parle de portraits des femmes chinoises belles à ravir, et ailleurs, il dit encore : « Ce que j'ai vu de plus curieux, et ce que l'Européen n'avait pas vu avant nous, ce sont les femmes de Pivan-Tsé-Tahen, qui a une femme légitime et onze concubines. Sa femme légitime est la plus belle personne que j'aie jamais vue; elle laisse bien loin derrière elle les Sévillanes ou les créoles les plus gracieuses et les plus jolies. »

« Le paquebot de la correspondance de *Charlemagne*, nous apporte le courrier d'Afrique.

Alger, 16 avril.

(Correspondance particulière du *Nouvelliste*.)

« A peine de retour de la Chiffa, M. le gouverneur, qui était allé visiter les travaux de l'armée sur ce point, vient de partir pour Bidah et Medeah le 14 à 9 heures; il est accompagné de M. le directeur de l'intérieur. M. le maréchal a reçu auparavant les ka-lifats, qui sont venus pour payer la *zekkat* ou redévance. Parmi eux, se trouvaient Sidi-Mahly-el-Din et le kalifat des Laghounas. Ce dernier, attaqué entre Boghar et Medeah par Tedy, chef dissident de la tribu des Oulad-Nails, a rallié à grand-peine ses troupes et son bagage.

« Comme il voulait donner sa contribution au maréchal en argent, M. le gouverneur ayant insisté pour avoir les chevaux d'usage, on fut obligé d'en acheter en ville.

« Ce dernier fait démontre plus que jamais la nécessité d'avoir de nombreux haras pour la reproduction

et surtout l'amélioration de la race chevaline, qui tend à décroître de jour en jour.

« Le duc de Montpensier est attendu d'un moment à l'autre, les piquets d'honneur fournis par l'artillerie de la milice sont déjà commandés.

« La guerre contre la Kabylie sert de texte à tous les journaux d'Alger ou s'occupant de l'Algérie. Que l'expédition soit retardée ou non, on ne s'en occupe pas moins des préparatifs.

« L'organisation des trois régiments de spahis paraît remise pour quelque mois encore.

« C'est le 2 mai prochain, que l'expédition contre la Kabylie se mettra en marche. Les troupes partiront de la Caison-Marrée.

1<sup>re</sup> BRIGADE (DE DROITE) 5 bataillons.

Le maréchal-de-camp Gentil. — 3<sup>e</sup> bataillon de chasseur d'Orléans, commandant Fauchoux — 13<sup>e</sup> léger, colonel Mollière. — 36<sup>e</sup> de ligne, colonel Levaillant. Une section de montagne. Un détachement de 20 fusils à balle cilindro-coniques. 25 paires de cacolets. Une section d'ambulance.

2<sup>e</sup> BRIGADE (DE GAUCHE) 5 bataillons.

Le colonel Gachot, du 3<sup>e</sup> léger, faisant fonctions de maréchal-de-camp. — Un bataillon de zouaves, commandant Peyragat. — 3<sup>e</sup> léger, le lieutenant-colonel de Géraudon. — 64<sup>e</sup> de ligne, le colonel Picouleau. Une section de montagne. 20 fusils à balle cilindro-coniques. 25 paires de cacolets. Une section d'ambulance.

3<sup>e</sup> BRIGADE (DU CENTRE) 5 bataillons.

Le colonel Pélissier, sous-chef d'état-major, faisant fonctions de maréchal-de-camp. 200 sapeurs du génie. — 6<sup>e</sup> léger, colonel Renault. — 58<sup>e</sup> de ligne (4 bataillon). — 2<sup>e</sup> bataillon léger d'Afrique, le commandant Prévost. — Deux sections de montagnes. Fusées à la congève. 20 fusils à balle cilindro-coniques. 25 paires de cacolets. Une section d'ambulance de réserve. — Bataillon de tirailleurs indigènes, commandant Vergez. — Convoi.

#### STATISTIQUE JUDICIAIRE.

« Le *Moniteur* vient de publier le rapport au Roi de M. Martin (du Nord), portant le compte-rendu de la justice criminelle en France pendant l'année 1843.

« En 1843, il a été jugé contradictoirement 5,394 accusations qui composaient ensemble 7,226 accusés, 1,774 accusations avaient pour objet des crimes contre les personnes, et 3,623 des crimes contre les propriétés. En 1841 et 1842, le nombre des accusations de crimes contre les propriétés a diminué de plus d'un 5<sup>me</sup>. En 1843, il y a eu au contraire augmentation. Le nombre des accusations de crimes contre les personnes a peu varié.

« Pour tous les accusés sans distinction, on a de 1826 à 1830 un accusé sur 4,517; de 1831 à 1835, un accusé sur 4,427; de 1836 à 1840, un accusé sur 4,297; de 1841 à 1843, un accusé sur 4,746 habitants.

« Le nombre des accusés d'assassinat, qui n'était en moyenne que de 258, de 1826 à 1830, s'est élevé à 289 de 1831 à 1835; à 297, de 1836 à 1840; à 305, de 1841 à 1843; l'augmentation a été presque insensible pendant les dernières périodes. Mais comparativement à la première période, l'accroissement est de 18 %; tandis que la population ne s'est accrue que de 7 1/2 % pendant le même laps de temps.

Sur 7,226 accusés jugés en 1843, 3,719 étaient complètement illétrés. C'est plus de la 1/2 (0,51); 2,316 (0,32) savaient lire et écrire imparfaitement; 955 (0,13) possédaient ces conditions de manière à en pouvoir tirer parti; enfin 236 (un peu plus de 3 centièmes) avaient reçu une instruction supérieure.

Sur 5,397 accusations soumises en 1843 à l'appréciation du jury, 2,811 (0,52) ont été entièrement admises, 2,052 à l'égard de tous les accusés qu'elles comprenaient et 209 à l'égard de quelques-uns seulement de ces accusés; 1,173 accusations (0,22) n'ont été annulées par le jury qu'en partie pour 543. Le retranchement de quelques-unes de ces circonstances aggravantes a rendu les accusés passibles d'une peine infamante d'un degré inférieur à celle qu'entraînaient les crimes qualifiés par l'acte d'accusation; à l'égard des 630 autres, toutes les circonstances aggravantes ont été écartées par le jury, et les cours d'assises n'ont eu à punir que de simples délits; enfin, 1,810 accusations (0,36) ont été entièrement rejetées.

2,224 accusés ont été acquittés et 4,858 condamnés, savoir: 50 à la peine de mort, 196 aux travaux forcés à perpétuité, 929 aux travaux forcés à temps, et 905 à la réclusion. 1 à la dégradation civique, 2,767 à l'emprisonnement et 10 à l'amende seulement; enfin, 39 enfants de moins de 16 ans ont été acquittés comme ayant agi sans discernement, 13 ont été remis à leurs parents et 26 envoyés dans des maisons d'éducation correctionnelle pour y être élevés. Sur les condamnés à mort, 33 ont été exécutés, un s'est suicidé sans attendre son pourvoi, les 16 autres ont obtenu de la clémence du Roi la commutation de leur peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

Des circonstances atténuantes ont été admises par le jury en 1843 en faveur de 2,855 des 4,120 accusés qu'il a reconnus coupables de crimes.

Les cours d'assises ont eu à statuer sur l'assistance du jury, sur le sort de 505 accusés qui avaient réussi à se soustraire aux recherches de la justice, 43 ont été condamnés à mort, 261 aux travaux forcés à perpétuité, 165 à la réclusion, 11 à l'emprisonnement.

Les 5,394 accusations jugées en 1843, comprenaient 1,007 femmes; il y avait dans ce nombre, 4,921 vols consommés, et 348 tentatives.

Le nombre des délits politiques et de la presse déferés aux cours d'assises, diminue chaque année. Il en avait été jugé 65 en 1841, et 46 en 1842 et 1843; le jury n'a eu à statuer que sur 29 affaires de ce genre comprenant 46 prévenus; 15 de ces prévenus étaient poursuivis pour délits politiques, 22 pour délits de presse non périodique, et 9 pour délits de presse périodique. Les cours d'assises ont acquitté 36 prévenus et condamné 10; savoir: 1 à l'amende seulement; 8 à moins d'un an d'emprisonnement, et 1 à plus d'un an de la même peine; les tiers des prévenus de délits politiques et de la presse jugés en 1843, fa été par la cour d'assises de la Seine.

Les tribunaux correctionnels avaient statué sur 145,888 affaires, comprenant 193,529 prévenus en 1842.

En 1843, ils ont jugé 152,029 affaires et 199,216 prévenus.

Les cours royales et les tribunaux d'appel ont été saisis en 1843, de 7,443 appels en matière correc-

tionnelle. Ces appels intéressaient 9,652 prévenus; les 3/5 des jugements de 1<sup>re</sup> instance ont été confirmés.

Le nombre des accusés en récidive a été en 1843, de 1814 pour les cours d'assises et de 15,471 pour les tribunaux correctionnels.

De 1830 à 1839, il est sorti 6,851 forçats des 3 bagnes de Brest, de Rochefort et Toulon; 1,753 ont été poursuivis et jugés de nouveau dans les 5 ans qui ont suivi leur libération. Il est sorti 54,192 libérés des maisons centrales. 15,881, plus de 29 sur 100, ont été repris dans le même délai.

Les tribunaux de simple police au nombre de 2,680, ont prononcé 192,282 jugements en 1843, savoir: 153,888 jugements contradictoires et 38,394 jugements par défaut.

186,168 jugements ont été rendus à la requête du ministère public et 6,114 à la requête des parties intéressées.

Les juges d'instruction ont eu à donner leurs soins à 68,207 affaires, les chambres d'accusation ont statué sur 7,312 affaires, elle ont rendu 5,648 arrêts de renvoi aux assises, 199 arrêts de renvoi en police correctionnelle.

Il y a eu 56,408 individus arrêtés et détenus préventivement. Il n'y en avait que 51,263 en 1842, 15,399 ont été rendus à la liberté après une courte détention, 33,777 ont été renvoyés devant les tribunaux de police correctionnelle et 7,232 devant les cours d'assises, 6,341 ont été acquittés, 16,344 ont été détenus pendant un mois, 2,818 de 1 à 2 mois, 1,047 de 2 à 3 mois, 1,125 de 3 à 6 mois, 356 de 6 mois et plus.

Des poursuites ont été dirigées contre 24 fonctionnaires ou agents du gouvernement, 11 ont été déchargés des poursuites, 10 ont été acquittés et les 8 autres condamnés, savoir: 8 à un an ou plus d'emprisonnement, 5 à moins d'un an et 5 à l'amende seulement; le nombre des suicides constatés en 1843 a été de 3,020.



Un bateau à vapeur de la Compagnie Valéry frères partira de Bastia pour Ajaccio le 3 mai prochain, à 6 heures du matin, touchant à l'île-Rousse et Calvi, et il arrivera à Ajaccio le 4 au matin.

Il repartira pour Bastia le 5 au soir relâchant de même à Calvi et l'île-Rousse.

Un autre bateau à vapeur de la Compagnie Valéry frères, partira pour Portoferraio (île d'Elbe) le 26 à 9 heures du soir, et repartira de Portoferraio pour Bastia, le 29 au matin.

Le prix des places est fixé à 16 fr. aller et retour.

Librairie Fabiani. DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE GÉOGRAPHIE MODERNE ou DESCRIPTION PHYSIQUE, POLITIQUE ET HISTORIQUE DE TOUTS LES LIEUX DE LA TERRE ACCOMPAGNÉ DE 50 CARTES COLORIÉES. Par A. M. PERRON et M<sup>me</sup> A. ARAGOY. 2 vol. grands in-8<sup>o</sup> rel. au lieu de 25 fr. 15 fr.

EN VENTE. IL MESE DI MARIA OSSIA IL MESE DI MAGGIO CONSACRATO A MARIA SANTISSIMA, Collesercizio di varj Bori di Virtù; Del P. ALONSO MUZZARELLI. Editions faites par la Corsica, dietro le multipletti richieste de' Diretti di Maria. Trovasi in Ajaccio, dal Sig. Abate Spinosi; — Corie dal Sig. Curato. — Isola-Rossa Idem. — Calvi dal Sig. Rettore Graziani. — Sartene dal Sig. Ferrand.

PORT DE BASTIA. ARRIVÉES NAPLES 17 avril, balancelle St-Henri, sicilien, de 49 tx, c. Mattareso, lest. DE LA PLAGE 19 id. brick-goël. français de 63 tx, c. Alfonsi, charbon. LIVOURNE 20 id. bat. à vap. Télégraphe, français, de 55 tx, c. Lota, passagers. LIVOURNE 20 id. brick-goël. Assomption, français, de 60 tx, c. Gentile, blé. LIVOURNE 20 id. brick-goël. la Corse, français, de 49 tx, c. Bogliano, blé. LIVOURNE 20 id. mistick Conception, français, de 30 tx, c. Bonelli, blé. LIVOURNE 20 id. mistick Assomption, français, de 29 tx, c. Thiers, blé. DELA PLAGE 21 id. tartane F. Étienne, français, de 55 tx, c. Guaitella, charbon. TOULON 21 id. bat. à vap. de l'État Antiope, français, c. Stalle, lieutenant de vaisseau. TOLLON 22 id. tartane Luxor, français, de 55 tx, c. Gimelli, vin et plâtre. DE LA PLAGE 23 id. mistick Miséricorde, français, de 44 tx, c. Vedrin, charbon. MARSEILLE 23 id. paquebot Bastia, français, de 120 ch. c. Santi, dépêches et passagers. MARSEILLE 24 id. brick Valéry-Jean, français, de 120 tx, c. Sciacalaga, diverses.

DÉPARTS. LIVOURNE 17 avril bat. à vap. Télégraphe, français, de 53 tx, c. Lota, passagers. MARSEILLE 18 id. paquebot Bastia, français, de 120 ch. c. Santi, dépêches et passagers. A LA PLAGE 18 id. tartane St-Jacques-André, français, de 45 tx, c. Vassier, lest. A LA PLAGE 18 id. brick-goël. Conception, français, de 40 tx, c. Marini, lest. A LA PLAGE 18 id. brick-goël. Assomption, français, de 69 tx, c. Oliva, lest. PORTO-TORRE 18 id. mistick St-V. Ferreri, français, de 30 tx, c. Battistini, planches. MARSEILLE 19 id. bombardé J<sup>e</sup> Octavie, français, de 70 tx, c. Bocognano, bois. NAPLES 19 id. balancelle St-Henri, sicilien, de 49 tx, c. Mattareso, anguilles. FIUMICINO 19 id. brick-goël. St-Antoine, français, de 48 tx, c. Mecolin, lest. A LA PLAGE 19 id. chasse-marée, Amélie, français, de 56 tx, c. Bonelli, lest. A LA PLAGE 19 id. mistick Pipi, français, de 29 tx, c. Guaitella, briques. MARSEILLE 20 id. bat. à vap. Letizia, français, de 73 tx, c. Valzi, diverses et passagers. A LA PLAGE 21 id. brick, général Sebastiani, français, de 119 tx, c. Valzi, lest. LIVOURNE 22 id. bat. à vap. Télégraphe, français, de 53 tx, c. Lota, passagers. LIVOURNE 23 id. goël. St-Joseph, français, de 38 tx, c. Gabrielli, garance.

Le Gérant, N. TARTAROLI. BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.



CE JOURNAL PARAIT TOUS LES JEUDIS.

On s'abonne à Bastia au Bureau du Journal, rue des Idéistes. A Paris, à l'Office Correspondance de La-Journee et Co, Rue Notre-Dame des Victoires 46. (Place de la Bourse) entrée par la rue Brochant, où l'on reçoit les Annonces.

L'Insulaire Français, JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL, Feuille d'Annonces Légales.

DE L'ABONNEMENT. Trois mois . . . 4 fr. Six mois . . . 8 » Un an . . . 15 » Pour le Continent 20 c. Pour l'Étranger . 25 »

Bastia.

Une des lois de douanes, votées dernièrement par la Chambre des députés, a été en faveur de la navigation sarde des privilèges exorbitants, qui menacent directement la marine française et surtout celle de notre département, si directement intéressé dans les communications entre le continent et notre île. La navigation sarde, si elle est établie sur le même pied que la navigation française, écrasera infailliblement cette dernière, puisque la construction des navires en Sardaigne est plus économique, en même temps que les frais d'exploitation sont de beaucoup inférieurs à ceux de notre pays. On le voit donc, il n'y a plus égalité de lutte et la concurrence est tout à l'avantage de l'étranger. C'est entre la situation mauvaise que fait à notre marine cette loi nouvelle, qu'une pétition vient d'être adressée, par les négociants armateurs et marins de notre ville, à la Chambre des Pairs qui doit discuter prochainement ce projet de loi. Nous ne saurions trop donner de publicité à cette pièce et nous croyons devoir la reproduire ici, sans lui rien enlever de la convenance et de la solidité des raisonnements sur lesquels elle s'appuie, pour obtenir des modifications qui nous semblent si raisonnablement présentées. Voici donc le texte de cette pétition: nous souhaitons vivement qu'elle soit accueillie.

A Messieurs les Membres de la Chambre des Pairs.

MESSIEURS LES PAIRS, C'est avec un sentiment de vive alarme que le Commerce de la ville de Bastia, qui peut même parler ici au nom de celui de la Corse tout entière, a vu les dispositions des traités avec la Sardaigne des 28 août et 12 octobre 1843 et de l'art. 1<sup>er</sup> de la loi sur les douanes qui vient de voter la Chambre des Députés et qui doit être soumise à votre adoption.

En effet, ces dispositions du traité reproduites par la loi, qui placent les navires sardes dans tous les ports de la France, soit à leur entrée, soit pendant leur séjour, soit à leur sortie, pour tous les droits de tonnage, de pilotage, de balisage etc., sur le même pied que les bâtiments nationaux, consacrent, par une pareille mesure, la ruine certaine de notre marine marchande.

Les navires sardes, on le sait, peuvent naviguer avec des nolis excessivement inférieurs aux nôtres. Les causes de cette circonstance résultent principalement 1<sup>o</sup> de ce que la main d'œuvre et les matériaux pour la construction coûtent, en Sardaigne, beaucoup moins

qu'en France; 2<sup>o</sup> de ce que les marins sardes étant proportionnellement dans un beaucoup plus grand nombre que les marins français, les salaires qu'on leur paie sont moindres de moitié. En cet état, il est évident qu'avec le pied de l'égalité des droits, il sera impossible à nos bâtiments de lutter contre les bâtiments sardes pour les transports entre les ports français et les ports étrangers. Notre marine, que la différence des droits dans nos ports ne protégera plus, en perdant ce moyen de rétablir en sa faveur la balance des nolis, aura dans la marine sarde une rivale toute puissante qui s'emparera en entier de notre navigation internationale. Les négociants français n'oseront eux-mêmes de préférence les navires sardes, parce qu'ils les obtiendront à de meilleurs prix et les nôtres devront s'apprêter à chômer sur leurs ancres.

Mais tandis que la France va ouvrir ainsi tous ses ports avec parité de droits aux bâtiments sardes, quels sont les ports que la Sardaigne, pour baser une juste réciprocité, va ouvrir aux bâtiments français? Gênes, Nice, Cagliari et quelques autres ports insignifiants, voilà tout ce que la Sardaigne peut nous offrir, alors que nous lui présentons sur les deux mers des ports sans nombre. Assurément les enjeux ne sont pas les mêmes, et la stipulation de l'égalité nous rend dupes.

On s'est fondé, il est vrai, sur ce que le traité assure, dit-on, des avantages à notre commerce de librairie à l'étranger, attendu que la Sardaigne s'engage à prohiber dans ses États les contrefaçons de nos œuvres littéraires. Mais, d'une part, si les contrefaçons sont expulées de la Sardaigne, quelle garantie valable a-t-on qu'elles ne se réfugient pas ailleurs? Et d'une autre, l'intérêt de la librairie, c'est-à-dire d'une branche unique de notre commerce et seulement pour ses spéculations à l'étranger, peut-il contrebalancer un intérêt aussi grave, aussi général que celui de notre marine marchande, qui, du reste, est la pépinière de la marine royale, et que, pourlant, le traité va si impitoyablement sacrifier!

La Corse, en particulier, à cause de sa proximité des États Sardes, va se voir envahir infailliblement par les navires de cette nation. L'importation des minerais de l'île d'Elbe, dont se fournissent les usines métallurgiques existant ici, et qui doit devenir de plus en plus active parce que d'autres usines vont s'établir, les autres importations et les exportations qui ont lieu entre les ports de la Corse et ceux de l'Italie surtout avec Livourne, tous les transports maritimes, en

un mot, qui s'opèrent de ce côté, vont être faits exclusivement par les navires sardes; et nos navires, nos armateurs, nos marins vont être ruinés sans rémission, car, si la marine des autres parties de la France a d'autres avantages, celle de la Corse n'a absolument de ressources que dans le cabotage avec les ports italiens, qui lui serait entièrement ravi.

Un résultat aussi funeste devra nécessairement, Messieurs les Pairs, fixer l'attention de Vos Seigneuries, et c'est à votre sagesse qu'il appartient de le conjurer.

Que si le Gouvernement croit convenable à la politique de la France le traité qu'il a passé avec la Sardaigne, soit, nous respectons ses vues et ses actes. Mais, de même que le traité a subi à la Chambre des Députés un amendement qui en a fixé rigoureusement la durée à quatre ans, que Vos Seigneuries, en s'occupant de ce traité à l'occasion de la loi qui va vous être soumise sur les douanes, préviennent, en partie au moins par un autre amendement, les redoutables inconvénients de la parité des droits, en étendant l'exception qui existe au traité pour le cabotage des ports français entre eux, au cabotage entre les ports français et les ports étrangers, et en l'appliquant dans tous les cas par une disposition spéciale au cabotage entre les ports de la Corse et les ports de la Sardaigne et de toute la péninsule italienne. Cette exception pourra, par le maintien du statu quo actuel, conserver alors notre cabotage international aux navires de notre île et empêcher l'anéantissement, autrement inévitable, de notre marine marchande.

Nous nous confions à votre haute prudence et à toute la sollicitude de vos sentiments nationaux, ainsi qu'à votre bienveillance particulière pour les intérêts de notre département; et nous sommes avec le plus profond respect, etc.

Les négociants, armateurs et marins de la Ville de Bastia. (Suivent les signatures.) Bastia, le 22 Avril 1845.

Les intérêts de l'agriculture, au sujet de l'importation du sésame, dont nous avons parlé, sont vivement défendus en France. Nous lisons à ce sujet dans le Memorial d'Aix ce qui suit:

« Les délégués des sociétés d'agriculture, des propriétaires, cultivateurs et commerçants des arrondissements de Lille, Arras, Valenciennes et Cambrai se sont réunis le 15 de ce mois, à l'effet de se concerter sur les moyens de combattre les prétentions de quelques fabricants de Marseille, qui voudraient